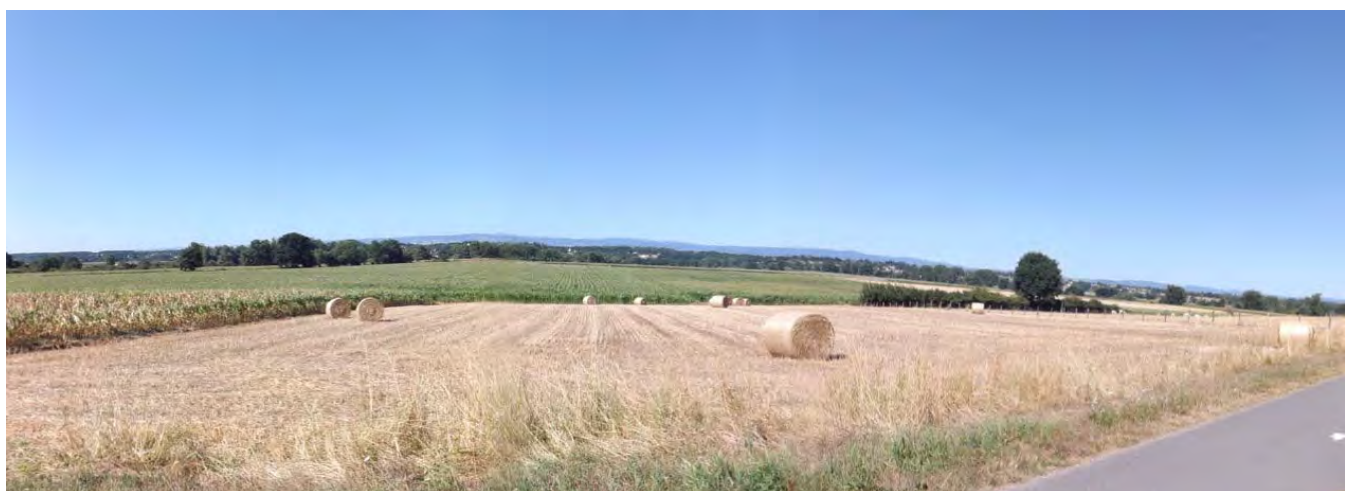


## Commune de Balbigny



### Révision du Plan Local d'Urbanisme



### DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

Réf : 42043

**Document provisoire – Avril 2016**



## PREAMBULE

La commune de Balbigny est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 6 Mars 2008. Depuis, il a fait l'objet :

- Modification n°1 le 12 Octobre 2010
- Mise en compatibilité dans le cadre de la DUP relative à la ZAIN (en cours)

Par délibération en date du 16 Septembre 2014, la commune de Balbigny a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme. Cette révision générale a pour objectif de :

- 1) Sans remettre en cause fondamentalement les objectifs du PLU actuel, la municipalité souhaite définir ou affirmer certaines orientations notamment pour prendre en compte l'évolution des contextes économiques et démographiques de la commune, et rechercher un équilibre du développement urbain dans une démarche de développement durable  
Des évolutions seront à opérer en matière de densité ; de nouvelles formes d'urbanisme seront peut-être à différencier selon les secteurs, sur les prescriptions architecturales et paysagères, sur le traitement des eaux pluviales, ...  
Des orientations d'aménagement programmé seront à définir. Elles pourront comporter selon le cas un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation et de la réalisation des équipements correspondants (assainissement, eaux pluviales..). Elles pourront également porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, à restructurer ou à aménager.
- 2) Rendre le PLU compatible avec les orientations et objectifs des documents qui lui sont supérieurs comme le schéma de cohérence territoriale de Loire Centre (SCOT).  
Ce classement réaffirme la nécessité de renforcer ces pôles qui ont une fonction de centralité sur le territoire rural en soutenant l'activité commerciale et économique et les services à la population.
- 3) Intégrer, en plus des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), les objectifs de la loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement (Grenelle II), la loi ALUR datant du 20 février 2014
- 4) Adapter le règlement du PLU aux modifications des surfaces à prendre en compte dans le cadre de l'urbanisme (surface de plancher...)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) répondra aux principes fondamentaux du code de l'urbanisme (article L.101-2) en matière de développement durable :

*« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

*1° L'équilibre entre :*

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*
- e) Les besoins en matière de mobilité ;*

*2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;*

*3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;*

*4° La sécurité et la salubrité publiques ;*

*5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;*

*6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;*

## Commune de Balbigny - Révision du PLU

---

*7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».*

Les modalités de la concertation ont été définies par délibération du Conseil Municipal du 16 Septembre 2014 :

- Information sur le site internet, dans le bulletin municipal et la presse locale,
- Organisation d'une réunion publique
- Mise à disposition d'un dossier et d'un registre pour recueillir les avis de la population en matière d'intérêt général en Mairie.

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>4</b>
<b>Méthodologie : d'un diagnostic partagé à une stratégie urbaine éco-responsable</b> .....	<b>6</b>
<b>1- Démarche</b> .....	<b>6</b>
<b>2- Une étude d'environnement de P.L.U. R151-3</b> .....	<b>6</b>
<b>3- Des volets et thèmes de dimension spatiale</b> .....	<b>7</b>
<b>Diagnostic territorial</b> .....	<b>8</b>
<b>4- Au cœur du département de la Loire</b> .....	<b>8</b>
4-1 Situation géographique .....	8
4-2 Les coopérations intercommunales .....	9
4-3 Les règles supra-communales qui s'imposent à la commune .....	10
<b>5- Les caractéristiques sociodémographiques</b> .....	<b>13</b>
5-1 Une croissance soutenue ces dernières années.....	13
5-2 Un accroissement de la population résultant de l'accueil démographique.....	14
5-3 Une population comptant de plus en plus de jeunes mais qui présente des signes de vieillissement.....	15
5-4 Une majorité de couples sans enfant .....	15
5-5 Des actifs avec emploi de plus en plus nombreux.....	16
5-6 Des catégories socioprofessionnelles qui évoluent à la marge.....	16
5-7 Un niveau de revenus plus faible que sur le département .....	17
<b>6- Le Parc de logements</b> .....	<b>18</b>
6-1 Une accélération de la croissance du parc de logements ces 5 dernières années.....	18
6-2 La dynamique des permis de construire.....	18
6-3 Les capacités de densification offertes par l'enveloppe urbaine .....	19
6-4 Un parc de logements en nette progression.....	23
6-5 Ancienneté d'occupation et renouvellement du parc .....	25
6-6 Une fiscalité cohérente avec le statut de polarité.....	25
<b>7- Les activités économiques</b> .....	<b>27</b>
7-1 Une offre d'emplois en diminution mais une commune qui demeure une véritable polarité locale.....	27
7-2 Une offre en commerces et services de proximité qui participent activement à l'attractivité de la commune .....	30
7-3 Les zones d'activités .....	31
7-4 Une activité agricole qui se maintient .....	32
7-5 L'activité touristique.....	38
7-6 Enjeux – mise en perspective : .....	38
<b>8- Les déplacements</b> .....	<b>40</b>
8-1 Des flux pendulaires importants.....	40
8-2 ...Principalement réalisés en automobile.....	40
8-3 Un bon niveau de desserte routière.....	40
8-4 L'offre en transports en commun.....	42
8-5 Les modes doux.....	42
8-6 Le réseau de desserte interne.....	44
8-7 De nombreux espaces de stationnement présentant une forte fréquentation .....	45
<b>9- Les équipements et les services</b> .....	<b>47</b>

# Commune de Balbigny - Révision du PLU

9-1	Les services publics.....	47
9-2	Les équipements publics.....	50
<b>Diagnostic environnemental et paysager.....</b>		<b>54</b>
<b>10-</b>	<b>Le contexte physique.....</b>	<b>54</b>
10-1	La géologie.....	54
10-2	Le relief.....	55
10-3	Le réseau hydrographique.....	56
<b>11-</b>	<b>Les ressources.....</b>	<b>59</b>
11-1	La protection de l'eau.....	59
11-2	Les ressources liées à l'air et à l'énergie.....	61
11-3	Des ressources prises en compte dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).....	62
<b>12-</b>	<b>Biodiversité de composition*.....</b>	<b>64</b>
12-1	Habitats naturels.....	64
12-2	Flore.....	71
12-3	Faune.....	73
<b>13-</b>	<b>Fonctionnalité hydrologique.....</b>	<b>80</b>
12-4	Hydrogéologie.....	80
12-5	Hydrographie.....	80
12-6	Zones humides.....	81
12-7	Zonages environnementaux.....	87
<b>14-</b>	<b>Biodiversité de fonctionnement : trame verte et bleue (T.V.B.) de Balbigny.....</b>	<b>99</b>
12-8	T.V.B. définie : une description objective.....	99
12-9	T.V.B. de projet : une valorisation du territoire.....	106
<b>15-</b>	<b>Perspectives d'évolution de l'espace et de l'environnement.....</b>	<b>108</b>
<b>16-</b>	<b>Les nuisances et risques.....</b>	<b>109</b>
13-1	Des risques et des nuisances à intégrer.....	109
<b>17-</b>	<b>Occupation du territoire et analyse de la consommation foncière.....</b>	<b>118</b>
14-1	L'organisation générale du territoire.....	118
14-2	Les espaces agricoles.....	119
14-3	Les espaces naturels.....	120
14-4	Les espaces construits et/ou aménagés.....	124
14-5	Analyse de la densité.....	127
<b>18-</b>	<b>L'organisation urbaine et la consommation foncière.....</b>	<b>128</b>
15-1	Evolution de l'urbanisation.....	128
15-2	L'analyse urbaine du noyau urbain, centre-ville historique.....	129
15-3	Les extensions urbaines plus récentes.....	131
15-4	L'habitat dispersé et les domaines.....	134
<b>19-</b>	<b>Une richesse territoriale qui caractérise le territoire.....</b>	<b>135</b>
16-1	Un patrimoine diversifié.....	135
16-2	Les objectifs affichés.....	137
16-3	Bilan du Plan Paysager.....	137
16-4	Éléments répertoriés dans le Plan Petit Patrimoine.....	138
<b>Cartographie des enjeux.....</b>		<b>140</b>
<b>LEXIQUE.....</b>		<b>143</b>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....</b>		<b>151</b>

# METHODOLOGIE : D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE A UNE STRATEGIE URBAINE ECO-RESPONSABLE

## 1- DEMARCHE

Il s'agira d'aider la commune à intégrer l'environnement dans son document d'urbanisme pour des raisons d'éco-responsabilité comme de valorisation du territoire, c'est-à-dire passer de l'environnement perçu comme « contrainte » à l'environnement perçu comme « atout ».

Bien sûr les aspects réglementaires seront respectés mais resteront au second plan dans l'étude d'environnement. Bien sûr, conformément aux articles L.104-2 et R.104-9 C.U., le P.L.U. est soumis à évaluation environnementale justifiée par Natura 2000 devenant alors un P.L.U. R.151-3.

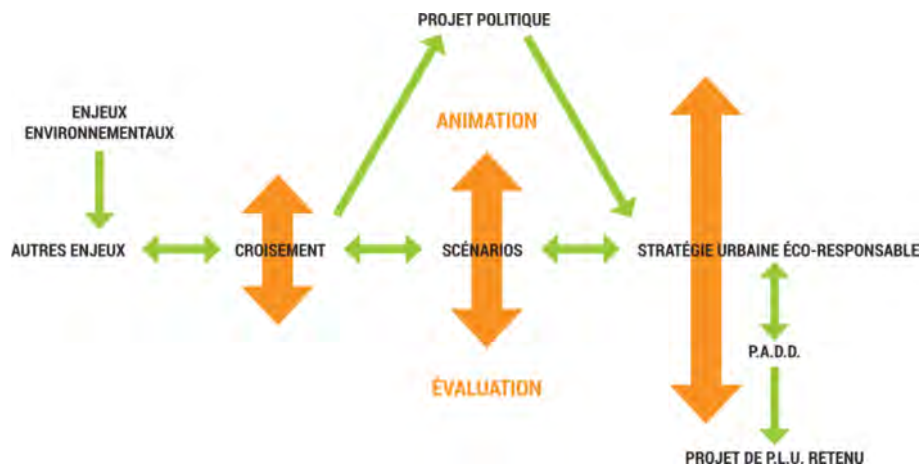
Cependant, une telle procédure va devenir une judicieuse opportunité pour enrichir (instruire) le projet politique du territoire pour le consolider parce que confronté dès le départ à des éléments de contradiction. En effet, comme pour une A.E.U. (approche environnementale de l'urbanisme), une étude d'environnement de P.L.U. R.151-3 est fondée sur une sur une **approche itérative** combinant **animation** (le fil conducteur de la démarche) et **évaluation** (des allers et retours constants donc pertinents et féconds entre les élus et le groupement : urbaniste, écologue..., les accompagnants) pour conduire d'un diagnostic partagé à une stratégie urbaine éco-responsable.

## 2- UNE ETUDE D'ENVIRONNEMENT DE P.L.U. R.151-3

L'étude d'environnement repose sur cinq étapes majeures dont au moins quatre devront apparaître dans le rapport de présentation du dossier de P.L.U. (l'incorporation de l'approche itérative étant facultative).

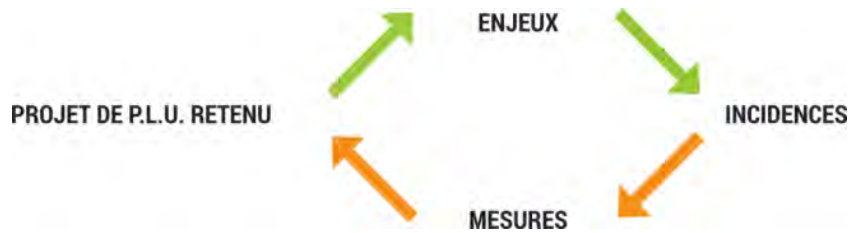
**Étape I : état initial de l'environnement et diagnostic**, qui établit, spatialise, explicite et hiérarchise les enjeux environnementaux. Un enjeu est ce que l'on peut gagner ou perdre dans une organisation. Dans le cadre d'un P.L.U., c'est en théorie la résultante du croisement entre la valeur d'un élément et la probabilité d'être affecté ou de ne pas être pris en compte par le projet de P.L.U. Ce sont les enjeux d'échelle de P.L.U. qui fondamentalement repose sur deux critères de nature pluridisciplinaire et multiscalaire de la valeur de cet élément : critère intrinsèque et critère extrinsèque. Le critère intrinsèque définit sa valeur propre aux différentes échelles spatiales (plus étendues que celle de la commune), par exemple, la fonctionnalité d'un espace public, la connexité structurelle d'un boisement ou la présence d'une espèce végétale ou animale (rare, menacée...). Le critère extrinsèque relève des obligations réglementaires ou contractuelles auxquelles est soumis cet élément, par exemple, Natura 2000, Sdage, S.R.C.E... Pourtant, même si un projet de P.L.U. n'a a priori aucun effet sur ces éléments, ceux-ci conservent toute leur valeur qu'il conviendra alors de traduire réglementairement par des mesures spécifiques. C'est par conséquent au regard de ces éléments que les différents types d'incidences d'un projet de P.L.U. sont évaluées dans le cadre du pronostic. Cette étape doit également analyser les « perspectives de son évolution ».

**Étape II : approche itérative**, grâce à des allers et retours constants donc pertinents et féconds entre les élus et le groupement les accompagnant dans l'élaboration de leur P.L.U., l'approche itérative aide à construire la stratégie urbaine éco-responsable territoriale (la prospective s'intéresse à ce qui va se passer dans les années à venir quand la stratégie dit ce qui est le plus important aujourd'hui) en intégrant le plus en amont possible ces enjeux environnementaux, cela tout le long de la procédure grâce à un travail d'**animation** (le fil conducteur de la démarche) et d'**évaluation** (analyse des premiers projets sur l'environnement).



**Étape III : pronostic**, c'est-à-dire une évaluation au regard des enjeux d'échelle de P.L.U. des effets donc des incidences environnementales du projet de P.L.U. retenu, encore perfectible, afin de viser subséquentement leur évitement, réduction, voire leur compensation par des mesures. Pour les O.A.P. (sectoriels et thématiques), cela ne concernera que leurs grandes lignes et fondements au regard des seuls enjeux d'échelle de P.L.U. (critères intrinsèques et extrinsèques).

**Étape IV : mesures** déterminées pour les règlements graphique et littéral ainsi que pour les O.A.P. (enjeux d'échelle de P.L.U.) du projet de P.L.U. retenu. La conception de chaque O.A.P. pourra ensuite s'affiner au regard d'enjeux d'échelle de secteur grâce à une approche environnementale d'O.A.P.



**Étape V : indicateurs** pour l'analyse des résultats de l'application du P.L.U. et résumé non technique.

### 3- DES VOLETS ET THEMES DE DIMENSION SPATIALE

S'agissant de la nature des volets et thèmes environnementaux, il convient de rappeler que pour une étude d'environnement de P.L.U. ni la législation relative aux documents d'urbanisme ni le Code l'urbanisme n'ont dressé une liste des thèmes à aborder. Bien sûr, l'article L151-4 C.U. dispose – sans beaucoup de précisions – que le rapport de présentation « s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. »

Maintenant, dans le cas d'un P.L.U. R.151-3 justifié par Natura 2000, il s'agit, tout d'abord, de mettre en œuvre une étude d'environnement spécifique (dite « évaluation environnementale Natura 2000 de P.L.U. ») ciblée sur la biodiversité, en général, et la biodiversité Natura 2000, en particulier, qui devra, par ailleurs, faire l'objet d'une évaluation des incidences menée « au regard des objectifs de conservation » Natura 2000 (L414-4 du C.E.). C'est ainsi qu'en lien également avec les dispositions loi « Grenelle II » et Alur, le volet écologie apparaît primordial.



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1- AU CŒUR DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

### 1-1 Situation géographique

La commune de Balbigny se situe au cœur du département de la Loire, entre l'agglomération Roannaise et l'agglomération stéphanoise. Elle fait partie de l'arrondissement de Roanne.

D'une superficie de 1 698 ha, Balbigny est limitée à l'Ouest par une frontière naturelle, le fleuve Loire. Le territoire est structuré autour de l'enveloppe urbaine et de paysages bocagers où domine la prairie.

Les parties sommitales de la commune situées sur les contreforts des Monts du Beaujolais sont généralement boisées.

Balbigny accueille en sa partie Nord un échangeur autoroutier, de l'A89, permettant de rejoindre les agglomérations clermontoise, stéphanoise et lyonnaise, lui offrant un positionnement stratégique.



La commune de Balbigny fait partie de la Communauté de Communes de Balbigny. Les communes limitrophes appartiennent, pour la plupart, à la même Communauté de Communes :

- Nervieux,
- Saint-Georges-de-Baroille,
- Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable
- Saint-Marcel-de-Féline,
- Néronde,
- Epercieux-Saint-Paul.

Deux communes limitrophes appartiennent à des Communautés de Communes différentes :

- Pouilly-les-Feurs, Communauté de Communes de Feurs en Forez,
- Saint-Georges-de-Baroille, Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable.



L'organisation du territoire s'articule autour de :

- La Loire, à l'Ouest,
- Les boisements, à l'Est,
- L'autoroute, au Nord.



## 1-2 Les coopérations intercommunales

La commune de Balbigny adhère directement à plusieurs groupements intercommunaux. La réforme territoriale en cours risque à terme de modifier ces intercommunalités avec peut-être les fusions des communautés de communes de Balbigny et de Feurs-en-Forez.

### **La Communauté de Communes de Balbigny**

La Communauté de Communes créée en décembre 1993, regroupe aujourd'hui 13 communes, soit une population d'environ 10 779 habitants en 2012. Balbigny est la commune la plus importante en terme démographique, et représente ainsi 26.88% de la population intercommunale.

Les compétences sont :

- Production, distribution d'énergie
- Environnement et cadre de vie (collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, autres actions environnementales)
- Développement et aménagement économique (création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités, action de développement économique)
- Aménagement de l'espace (SCOT, ZAC, programme d'aménagement d'ensemble)
- Voirie (création, aménagement et entretien)
- Développement touristique
- Logement et habitat (PLH, OPAH)
- NITC

Communes	Population municipale (2012)	Part de population dans la CC
<b>Balbigny</b>	<b>2 897</b>	<b>26.88%</b>
Saint-Jodard	522	4.84%
Pinay	275	2.55%
St-Marcel de Félines	805	7.47%
Nervieux	943	8.75%
Mizérieux	413	3.83%
Epercieux St Paul	676	6.27%
Néronde	477	4.42%
Bussières	1 577	14.63%
Ste Colombe sur Gand	425	3.94%
Ste Agathe en Donzy	113	1.05%
Violay	1 317	12.22%
St-Cyr-de-Valorges	339	3.14%
<b>TOTAL</b>	<b>10 779</b>	<b>100%</b>

Par le biais de la Communauté de Communes de Balbigny, la commune adhère également :

- Au pôle d'équilibre territorial et Rural (PETR) Roannais Pays de Rhône Alpes

Une charte et un contrat de territoire ont été signés en 2010. Ils sont organisés autour de deux axes : Conforter les filières à fort ancrage territorial et Faire du Roannais le Pays de la Haute Qualité de Vie.

- Au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Loire Centre

Le 27 Juillet 2010, le Syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral. Il a pour objet la réalisation des études préalables ainsi, que l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre.

Ce syndicat regroupe les communautés de communes de Balbigny, de Feurs en Forez, des Collines du Matin, des Montagnes du Haut Forez, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Astrée, du Pays entre Loire et Rhône.

Le schéma de Cohérence Territoriale est en cours d'élaboration sur le territoire. Le PADD a été débattu au printemps 2015.

Les objectifs définis dans les études en cours seront intégrées au fur et à mesure dans le présent diagnostic.

- Au Syndicat Mixte à vocation de la ZAIN A89 Loire Centre

Ce syndicat créé en 2010 regroupe les communautés de communes de Balbigny et de Feurs en Forez, ainsi que le Département de la Loire, qui reste le principal financeur.

Le Syndicat Mixte a pour vocation de conduire les études d'aménagement, d'aménager, de commercialiser et de gérer les deux zones d'activités stratégiques du Centre Loire, identifiées au Schéma Départemental d'Accueil Économique :

- La ZAC de Font de l'Or, située le long de l'A72 sur le territoire de l'agglomération de Feurs.
- La Zone d'Activités d'Intérêt National (ZAIN) de Balbigny.

Instance de gouvernance locale, le Syndicat Mixte permet de mutualiser les investissements et d'éviter les concurrences néfastes entre zones.

- Au Syndicat d'étude et d'élimination des déchets du roannais (SEEDR).

## **Syndicat Intercommunal d'Énergie du département de la Loire**

Le SIEL regroupe les 327 communes du département de la Loire, 37 structures intercommunales ainsi que le Conseil Départemental. Il gère les réseaux de distribution électrique et gaziers communaux. Il a aussi pour mission de conduire des projets de dissimulation des réseaux, d'électrification, d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et d'assurer le développement des énergies renouvelables.

## **Syndicat Mixte de la retenue du barrage de Villerest**

Le syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest, créé en 1977 sous la forme d'un syndicat intercommunal et devenu syndicat mixte en 2006, a pour mission d'assurer le développement touristique autour de ce site, à travers notamment un sentier touristique et pédestre autour de la retenue.

Il regroupe 13 communes ainsi que Roannais Agglomération et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône.

## **1-3 Les règles supra-communales qui s'imposent à la commune**

### **Principes généraux du code de l'urbanisme**

Article L.101-2 du code de l'urbanisme :

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

### **Le SCOT Loire Centre**

Le Schéma de Cohérence Territoriale Loire Centre est en cours d'élaboration. Un PADD a été débattu en Avril 2015.

Les principes définis dans ce PADD s'articulent autour de :

- Mettre en avant ce territoire rural situés entre deux agglomérations ligériennes et au carrefour de 2 axes, Nord/Sud et Est ouest propre au département ligérien, qui doit jouer un rôle dans l'attractivité de la Loire au sein de la grande métropole Lyonnaise
- Se baser sur l'accompagnement et le développement des dynamiques constatées dans les domaines économiques et démographiques
- Préserver et affirmer l'identité rurale du territoire

Le PADD s'organise autour de 3 axes :

- **Préserver un environnement pour aujourd'hui et pour demain**
  - o Préserver et valoriser la biodiversité du territoire
    - Constituer un maillage préservé d'espaces agricoles et naturels
    - Protéger les réservoirs de biodiversité et les milieux naturels remarquables
    - Identifier et préserver les corridors écologiques terrestres et aquatiques
    - Prendre en compte les éléments de biodiversité présents dans les projets d'aménagement
  - o Permettre au territoire de répondre au défi énergétique et de s'adapter au changement climatique
    - Adopter un projet de développement basé sur la multipolarité et le rapprochement entre zones de développement résidentiel et zones d'emploi afin de réduire la distance des trajets quotidiens
    - Favoriser le renouvellement urbain, la densification des tissus urbains et promouvoir la construction et la réhabilitation de logements économes en énergie
    - S'engager en faveur du développement des énergies renouvelables
  - o Préserver et gérer les ressources naturelles du territoire
    - Un projet de développement davantage polarisé et plus économe en espace
    - Trouver un équilibre entre projet de territoire, ressources et capacité d'investissement, en matière d'eau potable
    - Limiter les émissions de polluants
    - Favoriser la réduction des déchets et optimiser leur gestion
  - o Prévenir les risques et nuisances
- **Travailler sur le territoire**
  - o Favoriser le développement des activités agricoles et sylvicoles tout en préservant leur capacité d'adaptation
    - Assurer la pérennité de l'activité agricole et sylvicole
    - Préserver les espaces agricoles spécifiques, et notamment sur Balbigny : les zones équipées (drainées ou irriguées) et les secteurs de « contraintes environnementales » comme les zones Natura 2000
  - o Favoriser le développement des entreprises sur le territoire
    - Clarifier l'offre territoriale d'espaces à vocation économique : ZAIN, zones d'activités intermédiaires, zones locales
    - Conforter les activités existantes (artisanales ou industrielles), là où elles existent, y compris dans les villages très ruraux
    - Favoriser la mixité fonctionnelle dans les bourgs
    - Inciter à une qualité paysagère urbaine et environnementale des espaces économiques
    - Favoriser le développement des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
  - o Dynamiser les activités commerciales, artisanales et de services au plus près de la population
    - Prioriser l'implantation de ces activités dans les bourgs et les tissu urbains constitués
    - Permettre la modernisation et le développement des activités commerciales en lien avec le développement des polarités
  - o Favoriser le développement de l'activité touristique et de loisirs
    - Permettre le développement de la diversification de l'offre d'hébergement
    - Permettre la valorisation touristique, pédagogique, des principaux sites naturels
    - Préserver et valoriser la qualité des paysages des bourgs et hameaux du territoire et de leurs entrées
    - Valoriser les principaux axes de découverte du territoire, la qualité paysagère aux abords de ces axes et des espaces perçus et favoriser les continuités des itinéraires
- **Conforter la multipolarité et la qualité de vie**
  - o Renforcer la structure territoriale multipolaire
    - Consolider les équilibres entre les différents territoires : pôle d'agglomération (Feurs), les 9 pôles intermédiaires dont Balbigny, et les villages. A chaque polarité correspondra un objectif de densité de construction
    - Prioriser le développement dans le tissu urbain existant. Les polarités (hors villages) pourront accueillir un développement en continuité du tissu urbain
    - Positionner des futurs équipements structurants, le cas échéant sur le pôle d'agglomération et les polarités intermédiaires

- Renforcer et diversifier l'habitat
  - Diversifier le parc en créant des formes plus compactes et en développant le locatif privé et le locatif social
  - Créer les conditions propices à la requalification de l'environnement urbain des bourgs afin de retrouver un environnement attractif, correspondant aux aspirations d'aujourd'hui en matière de résidentiel
  - Prioriser la restructuration et la réhabilitation, notamment énergétique
  - Favoriser la densification des tissus urbains constitués, en respectant la morphologie des bourgs tant dans le bâti que dans les espaces publics.
- Préserver et mettre en valeur la qualité des paysages
  - Traiter et qualifier les entrées de villages et les principaux itinéraires d'accès aux bourgs et aux villages
  - Apporter un soin particulier à toute intervention en extension de bourg
  - Valoriser les éléments de patrimoine architectural
  - Créer et préserver des coupures vertes et paysagères le long des principaux axes afin d'éviter des continuités urbaines trop importantes
  - Protéger et qualifier les paysages de bords d'eau
  - Préserver les paysages de bocage
- Prévoir une diversification des modes de déplacement
  - Favoriser les déplacements de courtes distances en rapprochant emplois et habitat
  - Orienter les actions/les déplacements vers le développement de tous les modes alternatifs à la voiture particulière, et pour tous les types de déplacement
- S'appuyer sur les structures de transport en commun pour « accentuer et/ou intensifier » le développement autour de celles-ci

### ***Le Programme Local de l'Habitat (PLH)***

Un Programme Local de l'Habitat est en cours au niveau de la Communauté de Communes de Balbigny. Il a été lancé en 2005 et se déroule en 3 phases :

- Une phase "diagnostic" : cette 1ère phase a été réalisée en 2006 par le Bureau d'Etudes HABITAT ET DEVELOPPEMENT
- Une phase de "définition des enjeux" et de "propositions d'actions" : cette 2ème phase a été réalisée en 2007 par le même Bureau d'Etudes. En 2008, les nouveaux élus se sont réappropriés ces enjeux et le programme d'actions proposé.
- Une phase "actions", généralement une opération d'amélioration de l'habitat définissant les objectifs prioritaires de la collectivité.

Pour l'instant cette 3ème phase n'a pas été enclenchée car le diagnostic est en cours de révision avec les nouvelles données de la population, les perspectives de développement à lier à l'arrivée de l'A89 et les projets des nouvelles équipes municipales.

Ce PLH est actuellement suspendu dans l'attente de l'approbation du SCOT Loire Centre.

La commune est concernée par le Plan Départemental de l'Habitat adopté le 21 Février 2013. Sa vocation est d'assurer une cohérence entre la politique de l'habitat et la politique sociale, en prenant en compte notamment le plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

### ***Le Projet d'Intérêt Général (PIG)***

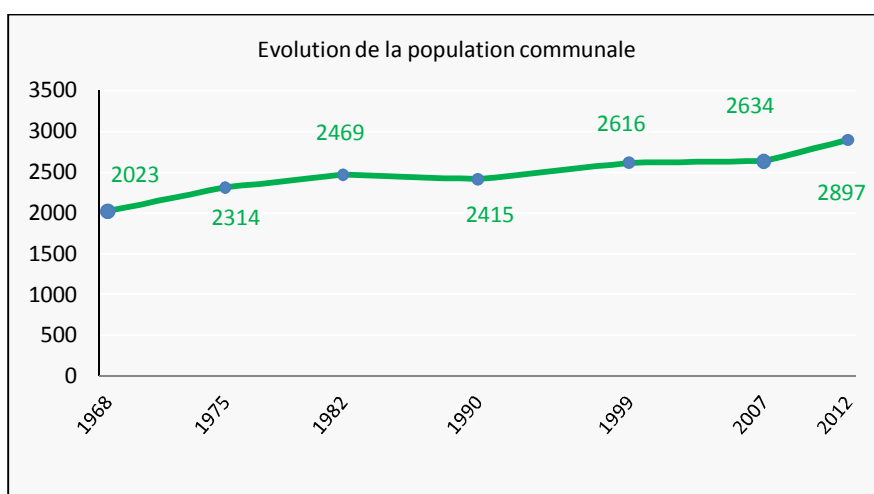
Un Projet d'Intérêt Général a été signé le 22 Octobre 2014, pour 3 ans, entre l'Etat, le Conseil Départemental et 12 EPCI. Ses principales orientations sont la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et dégradé et l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population.

## 2- LES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

### 2-1 Une croissance soutenue ces dernières années

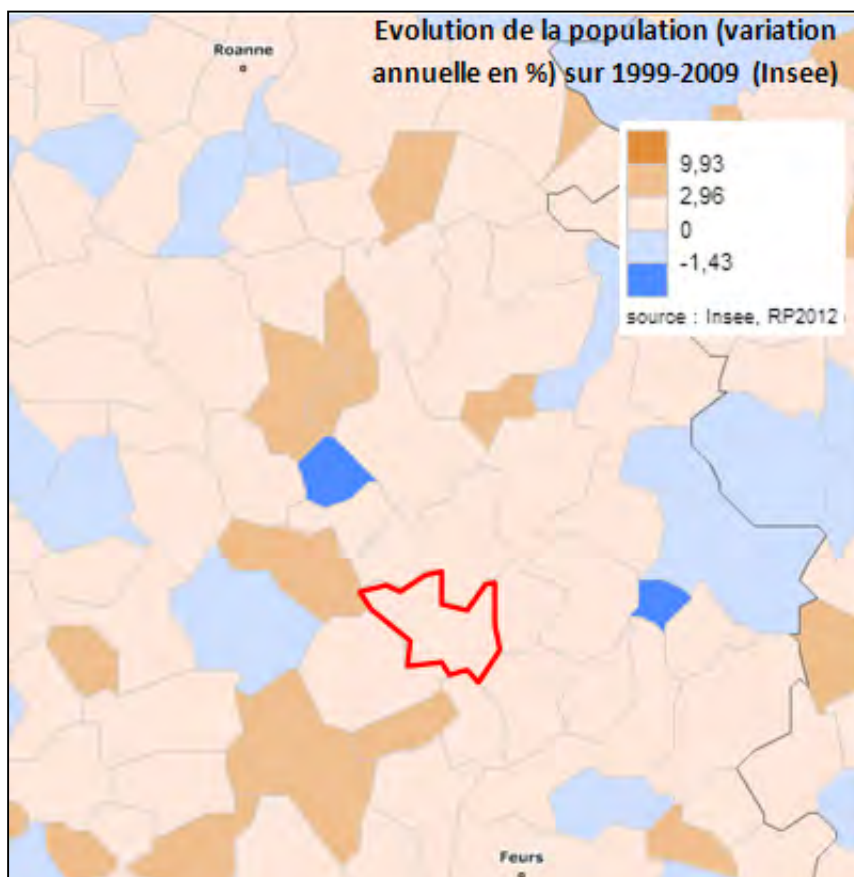
L'observation des dynamiques démographiques qui touchent la commune de Balbigny, mettent en avant :

- Une évolution démographique en progression constante, à l'exception de la période 1982-1990, marquée par des restructurations économiques sur le territoire ; de la période 1999-2007, impactée par un important phénomène de décohabitation.
- Un ralentissement de la dynamique démographique constatée au début des années 2000, alors que la moyenne intercommunale progresse, sur la même période.
- Une forte augmentation de la croissance démographique depuis 2007 (+1,9%/an), qui peut s'expliquer en grande partie par l'approbation du PLU libérant ainsi des espaces constructibles, et l'arrivée de l'autoroute A89, avec un échangeur implanté à Balbigny. La commune a en effet, réalisé plusieurs opérations de lotissements depuis le milieu des années 2000, le foncier constructible s'est libéré. La commune compterait 2 957 habitants en 2015.



Source : INSEE, 2010

- Une dynamique démographique en moyenne plus favorable que la moyenne intercommunale, à l'exception des périodes 1982-1990 et 1999-2007, qui correspond à une diminution du rythme moyen communal et à une augmentation du rythme moyen intercommunal.
- Une progression constante de la moyenne intercommunale, dans un département dont la variation démographique est plus fluctuante.





# Commune de Balbigny - Révision du PLU

	Taux annuel moyen de variation de la population					
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
Balbigny	+1.9	+0.9	-0.3	+0.9	+0.1	+1.9
CCB	-0.6	0.0	+0.3	+0.4	+0.8	+1.0
Loire	+0.4	-0.1	+0.1	-0.3	+0.2	+0.4

Un rythme démographique moyen annuel favorable sur l'ensemble des communes périphériques de Balbigny, et en particulier pour Saint-Georges de Baroille (+4.1% par an) et Pouilly les Feurs (+2.2% par an).

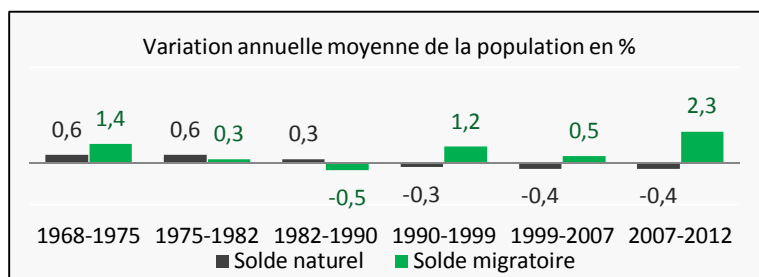
- ⇒ **L'attractivité de la commune est intimement liée à son statut de polarité locale. Balbigny présente une offre complète de services, d'équipements et de commerces que n'offrent pas les communes proches. Cette attractivité s'est retrouvée renforcée du fait de la mise en service d'un nouveau tronçon de l'A89. Cette attractivité s'est notamment traduite récemment par la réalisation de plusieurs opérations de lotissement.**
- ⇒ **Pour rappel l'objectif global projeté par le SCoT Loire Centre en matière de démographie est le suivant : une croissance annuelle moyenne de 1%.**

## 2-2 Un accroissement de la population résultant de l'accueil démographique

Pour rappel :

- *Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.*
- *Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de l'année.*

La croissance démographique de la commune s'explique essentiellement par l'accueil de nouveaux habitants. En effet, il apparaît qu'au fil du temps le solde naturel diminue, tandis que le solde migratoire malgré des fluctuations importantes, demeure le moteur du dynamisme démographique communal.



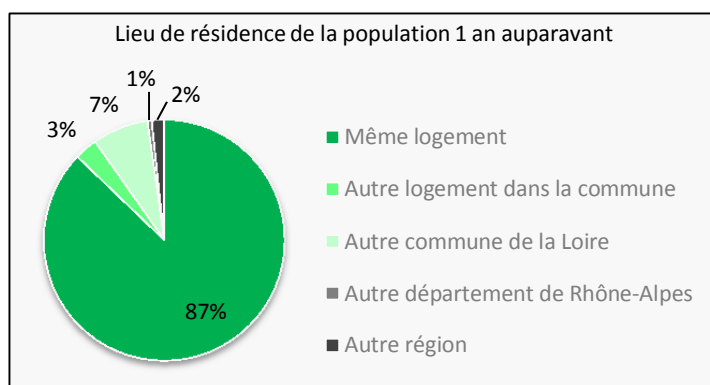
Source : INSEE, RP 1968 à 2012

Les périodes de forte progression démographique (1968-1975 et 2007-2012) correspondent à celles où le solde migratoire est le plus marqué. A l'inverse entre 1982 et 1990, quand le solde migratoire est négatif, la population décroît.

Progressivement, l'accueil de population a permis de compenser un solde naturel de plus en plus faible. La faiblesse du solde naturel signifie que le nombre de naissances ne compense pas le nombre de décès. Cela peut s'expliquer en partie par le vieillissement de la population ou par un accueil limité de jeunes ménages. Cette tendance apparaît assez constante depuis le début des années 90.

Balbigny présente un solde naturel plus faible que celui du territoire intercommunal. Bien que ce dernier soit lui aussi négatif, il avoisine -0,1%, soit +0,3% par rapport à Balbigny.

Sur la période 2011-2012, le renouvellement de la population s'élève à 9,7%. Cette proportion importante souligne l'attractivité de la commune pour les habitants du département en particulier. En effet, 7,5% de la population habitait un autre logement du département en 2011, soit la majorité des nouveaux habitants. En revanche, l'attractivité de la commune à une échelle régionale est plutôt faible, puisque seulement 0,6% de la population habitait un autre département de Rhône-Alpes et 1,6% habitait dans une autre région.



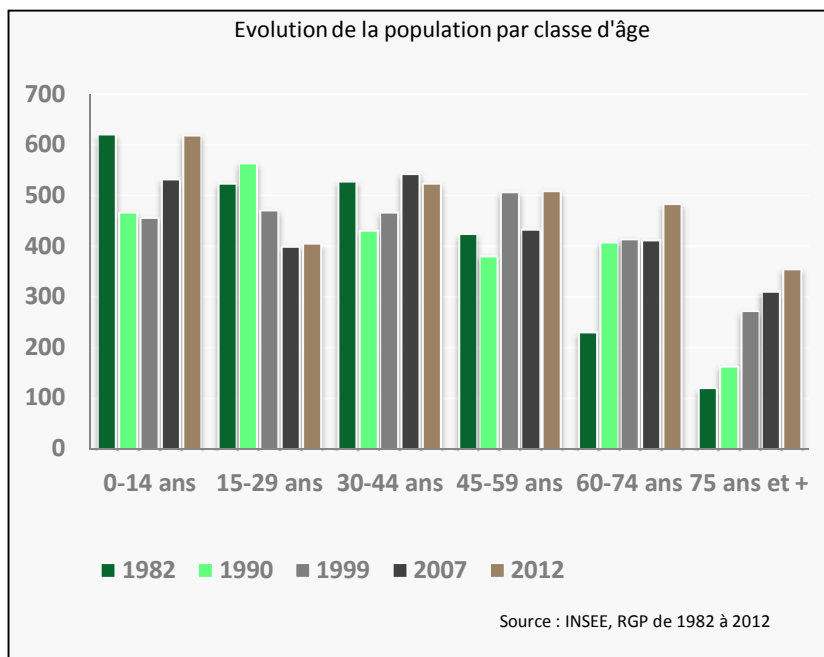
Source : INSEE, RP 2012

## 2-3 Une population comptant de plus en plus de jeunes mais qui présente des signes de vieillissement

L'accueil de population a notamment permis celui de nouveaux ménages avec enfant. En effet depuis 1999, on constate une hausse importante (+35%) des tranches des 0-14 ans (tranche d'âge aujourd'hui la plus représentée (21,4 de la population communale)).

La part des 0-14 ans sur la commune est supérieure à celle sur l'intercommunalité et sur le département. Les ménages avec enfants (essentiellement les 30-59 ans), s'ils progressent, demeurent moins représentés que sur la CCB et la Loire.

La présence de plusieurs établissements scolaires (dont un lycée) et de structures de petite enfance sur la commune, constitue un véritable facteur d'attractivité pour les ménages avec enfants.



L'évolution de la répartition de la population par classe d'âge démontre des signes du vieillissement d'une partie de la population :

- Les 15-29 ans et les 30-44 ans stagnent.
- La part importante des 45-59 qui augmente fortement depuis 1990, engendrera une forte augmentation des 60-74 ans dans les prochaines années, tranche d'âge qui connaît déjà une progression marquée.
- Les plus de 75 ans présentent une croissance continue et importante. Leur nombre a été multiplié par 3 en 30 ans. A noter l'existence d'une maison de retraite d'une capacité de 110 lits, qui participe à la forte représentation des personnes les plus âgées.

La forte augmentation des 0-14 ans permet de compenser le vieillissement d'une partie de la population, et participe activement à son renouvellement.

Source : INSEE, RP 2012

	Répartition de la population par tranche d'âge en 2012		
	Balbigny	CCB	Loire
<b>0-14 ans</b>	21.4 %	19.8 %	18.3 %
<b>15-29 ans</b>	14.0 %	14.0 %	17.2 %
<b>30-44 ans</b>	18.1 %	19.1 %	18.4 %
<b>45-59 ans</b>	17.6 %	19.9 %	19.5 %
<b>60-74 ans</b>	16.7 %	16.2 %	15.8 %
<b>75 ans et plus</b>	12.3 %	10.9 %	10.7 %

La représentation de plus en plus marquée des personnes les plus âgées nécessite d'accompagner et d'anticiper les besoins et les services adaptés pour le maintien à domicile.

## 2-4 Une majorité de couples sans enfant

La commune compte 1 158 ménages, soit une taille moyenne de 2.36 personnes par résidence principale, une valeur comparable à celle de l'intercommunalité (2.4).

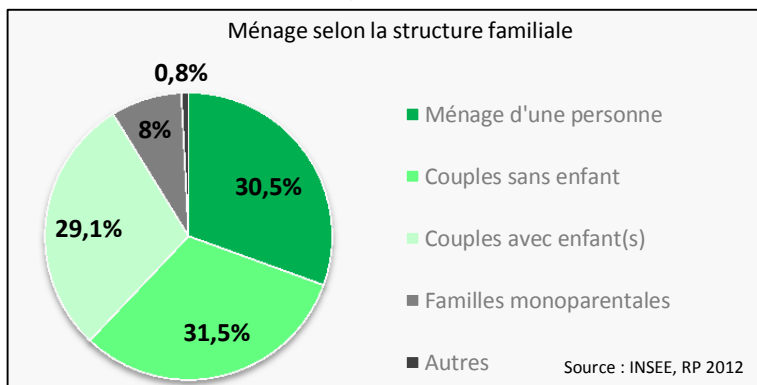
INSEE, RP 2007 / 2012 (il a été considéré que de 1968 à 1999, le nombre de ménages correspond au nombre de résidences principales)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Nombre de ménages</b>	722	829	874	952	1005	1051	1158
<b>Nombre de personnes / résidence principale</b>	2.80	2.80	2.80	2.50	2.50	2.39	2.36

Depuis 1968, le nombre de ménages a constamment augmenté, pour un nombre de personne par ménage qui a diminué. Cette diminution s'est faite par pallier, montrant une diminution au fil des générations. Il s'agit d'une situation généralisable à l'ensemble des communes françaises, correspondant à différentes évolutions de la société : vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, baisse du nombre moyen d'enfants, augmentation des familles monoparentales,...

Sur la commune, la progression des 0-14 ans et des jeunes ménages ne suffit pas à stopper la baisse de la taille moyenne des ménages. Cette tendance s'explique par l'importance des ménages d'une personne (30.5%) et des couples sans enfant qui font jeu égal avec les couples avec enfant(s). Sur l'intercommunalité, la part des couples avec enfant(s) est légèrement plus importante (32,1%). Les familles monoparentales sont également relativement nombreuses (8% contre environ 6.7% à l'échelle intercommunale).

*Ménage : ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent.*



## 2-5 Des actifs avec emploi de plus en plus nombreux

En 2012, la population de Balbigny compte 1 166 actifs, soit plus de 70% de la population des 15-64 ans. Cette population active comprend 85% d'actifs ayant un emploi.

Sur la période 2007-2012, le taux d'activité augmente sensiblement de 39.7 % à 40.2 %. La part de chômeurs augmente pour dépasser 10% de la population en âge de travailler. Cette part est plus élevée que la moyenne intercommunale (7.2%).

INSEE, RGP 1999 2010	2007	2012
Actifs ayant un emploi	61.5 %	61.8 %
Chômeurs	6.2 %	10.6 %
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1046</b>	<b>1166</b>
Inactifs	32.4 %	27.6 %
<b>TOTAL POPULATION</b>	<b>2634</b>	<b>2897</b>
<b>Taux d'activité*</b>	<b>39.7 %</b>	<b>40.2 %</b>

\* Rapport entre le nombre d'actifs et la population

La proportion d'inactifs a baissé entre 2007 et 2012, traduisant notamment l'arrivée d'une population plutôt active sur le territoire.

## 2-6 Des catégories socioprofessionnelles qui évoluent à la marge

Entre 2007 et 2012, le panorama sociologique de la commune évolue peu. Malgré une évolution contrastée du tissu des entreprises locales, en particulier de celles à caractère industriel, les ouvriers et les employés demeurent les plus représentés. La part des ouvriers est en légère diminution tandis que celle des employés connaît une progression limitée.

Les cadres et professions intermédiaires sont un peu plus représentés, en liens avec une desserte de la commune de plus en plus attractive et la construction de nombreux logements individuels de grande taille. A noter une progression significative des agriculteurs dans un contexte général où leur nombre tend à diminuer. Les retraités et les personnes sans activité professionnelle sont stables. Ils représentent près de la moitié de la population de plus de 15 ans.

INSEE, RP 2007-2012	% des CSP en 2007	% des CSP en 2012	Effectifs 2012	% CCB en 2012	% Loire en 2012
<b>Agriculteurs exploitants</b>	0.5 %	1.3 %	29	2.4 %	0.8 %
<b>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	5.0 %	4.9 %	112	4.6 %	3.6 %
<b>Ouvriers</b>	18.0%	16.4 %	375	18.6 %	14.9 %
<b>Employés</b>	13.0 %	13.6 %	312	15.2 %	15.6 %
<b>Professions intermédiaires</b>	9.2 %	9.8 %	224	11.3 %	13.2 %
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	2.9 %	3.6 %	83	3.7 %	5.8 %
<b>Retraités</b>	36.6 %	35.8 %	821	30.3 %	30.6 %
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	14.7 %	14.6 %	336	14.0 %	15.6 %

Population de plus de 15 ans

La comparaison avec la Communauté de communes met en avant une représentation moins importante des retraités sur le territoire intercommunal au profit de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles à l'exception des artisans, commerçants et chefs d'entreprises. A l'échelle départementale, la part des retraités est proche de celle de l'intercommunalité. Les cadres, les professions intermédiaires et les employés sont en revanche plus représentés, alors que les agriculteurs et les ouvriers le sont moins.

## 2-7 Un niveau de revenus plus faible que sur le département

En 2012, 52.6 % des foyers fiscaux de la commune sont imposés, il s'agit d'une part nettement inférieure à celle de l'intercommunalité (56.0 %), et à celle du département (59.9 %).

INSEE	% des foyers fiscaux imposés en 2012	Médiane du revenu disponible par unité de consommation
<b>Balbigny</b>	52.6 %	17 801 €
<b>CCB</b>	56.0 %	18 379 €
<b>Loire</b>	59.9 %	18 866 €

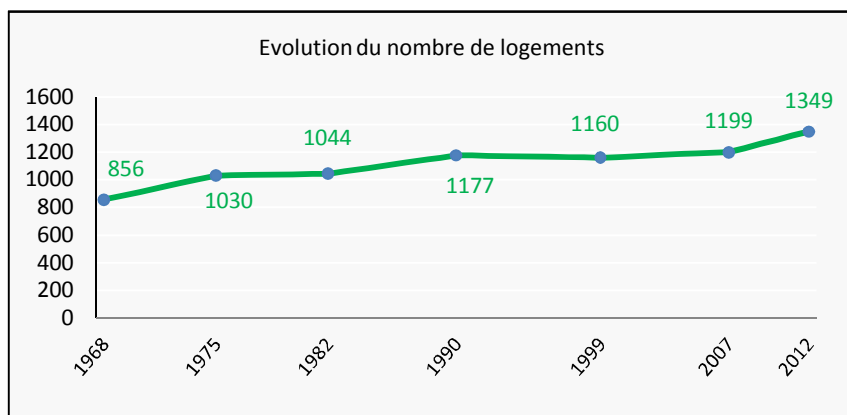
La médiane du revenu disponible par unité de consommation met en avant des revenus plus élevés sur l'intercommunalité et sur le département que sur la commune de Balbigny.

## 3- LE PARC DE LOGEMENTS

### 3-1 Une accélération de la croissance du parc de logements ces 5 dernières années

Balbigny compte 1 349 logements en 2012 selon le dernier recensement INSEE. En quarante ans, environ 500 logements ont été construits, soit une multiplication par 1.6 du parc. Cela représente une moyenne de 11 logements par an.

Toutefois le rythme de développement du parc de logements n'est pas constant. 3 grandes périodes de fortes hausses se distinguent : 1968-1975 (X 1.20 / 25 logements/an), 1982-1990 (X 1.13 / 17 logements/an) et 2007-2012 (X 1.12 / 30 logements/an).



Source : INSEE, RP 1968 à 2012

Sur la dernière période de recensement, la commune se distingue avec une progression soutenue du parc de logements de +12%, tandis que l'évolution du parc de logements n'est que de +7% sur l'intercommunalité et de +4% sur le département. Entre 1990 et 1999, le parc de logements a diminué de 17 unités. Ce phénomène n'est pas lié à des opérations de démolition, mais plutôt à des réhabilitations ayant entraîné le regroupement de petits logements.

INSEE, RP 1968 à 2012	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
<b>Taux de variation annuel moyen de la population</b>						
<b>Balbigny</b>	+1.9%	+0.9%	-0.3%	+0.9%	+0.1%	+1.9%
<b>Taux de variation annuel moyen des logements</b>						
<b>Balbigny</b>	+2.90%	+0.19%	+1.59%	-0.16%	+0.42%	+2.50%
<b>CCB</b>	+0.82%	-0.07%	+0.78%	+0.09%	+0.99%	+1.50%
<b>Loire</b>	+1.43%	+0.75%	+0.54%	+0.37%	+0.70%	+0.82%

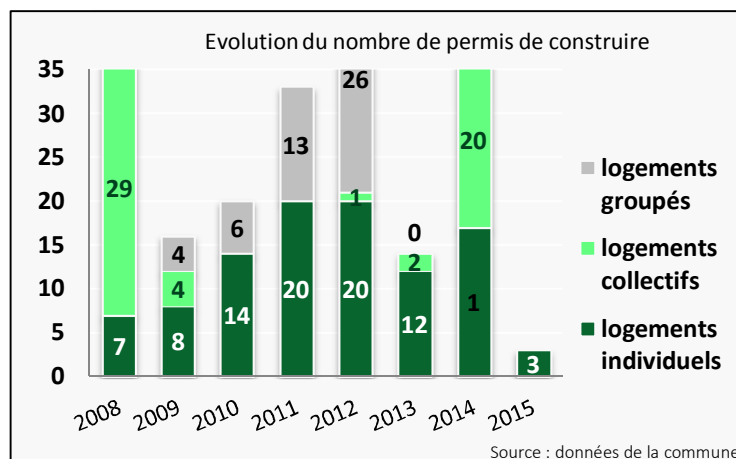
Le taux annuel moyen de variation des logements de Balbigny demeure généralement supérieur à celui de la Communauté de communes et du département, depuis 1968, traduisant l'attractivité de la commune.

A noter que le taux de variation moyen des logements de la Communauté de communes connaît sa hausse la plus importante sur la dernière période de recensement. Il se distingue par un taux près de deux fois supérieur à celui observé sur le département. Cette attractivité marquée de la Communauté de communes et de la commune s'explique en partie par une localisation privilégiée à proximité des axes autoroutiers qui traversent le département. A noter l'important ralentissement de la dynamique résidentielle entre 1990 et 1999 qui se retrouve dans toutes les échelles de comparaison.

### 3-2 La dynamique des permis de construire

Réalisé à partir du registre des permis de construire.

Depuis 2008, le rythme de permis de construire fluctue, avec trois « pics » en 2008 puis en 2011, 2012 et 2014. Depuis l'approbation du PLU en 2008, on constate un rythme moyen de l'ordre de 29 permis de construire pour du logement par an (excepté 2015). Ce rythme a fortement progressé par rapport à la période 2002-2007, où il n'était que de 21 permis par an en moyenne. Ce qui apparaît pleinement cohérent avec la progression marquée du parc de logements constatée par l'INSEE depuis 2007.



Source : données de la commune



Parmi les 206 permis de construire délivrés, 20 concernent la réalisation de logements par réaménagement du bâti existant, soit près de 10%. Ces réhabilitations concernent des changements de destination, des démolitions-reconstructions pour des logements sociaux...





La production neuve concerne majoritairement des logements individuels (49.0 %). Toutefois, la production de logements collectifs (27.2%) et de logements groupés (23.8%) n'est pas négligeable et participe activement à la diversification du parc de logements. Entre 2008 et 2014, plusieurs opérations de logements collectifs ont été réalisées dans le bourg et sur Concillon.

Environ 23% du parc ont été réalisés sous forme locative. Environ 5% du parc produit, l'ont été pour du logement locatif social. Le SCOT fixe comme objectifs une production de l'ordre de 5% de logements locatifs sociaux et un développement prioritairement de l'habitat groupé et collectif.









De nombreux projets sont en cours sur la commune (lotissements et déclarations préalables), ils laissent présager la poursuite du développement résidentiel : permis d'aménager (2013) sur le secteur de la plaine du Roy (20 lots sur 3,9 ha) ; 2ème partie du lotissement de Valencioux (15 lots). Le potentiel de divisions parcellaires recensé représente au moins une dizaine de lots.

### 3-3 Les capacités de densification offertes par l'enveloppe urbaine

Le potentiel en réhabilitation de tènements vacants ou en friches (gisements fonciers) a fait l'objet d'une identification avec le SCOT.

Gisement foncier	Localisation	Ambiance	Caractéristiques
Identification par le SCOT			
<b>Rue Paul Bert (non retenu)</b>			Volonté d'une réflexion sur l'ensemble du tènement jusqu'à la RD 1082 Constructions en partie vacante, problématique d'indivision Reconversion nécessitant une opération importante
<b>Rue du 8 Mai</b>			Enjeu de renouvellement de la façade le long de la RD 1082 Potentiel de densification à proximité immédiate de la gare

# Commune de Balbigny - Révision du PLU

<p><b>Rue de la République (site 1)</b></p>			<p>Secteur stratégique: dans le centre-ville, à proximité des équipements: habitat/commerce Maintien d'un front urbain</p>
<p><b>Rue de la République (site 2)</b></p>			<p>Réflexion stratégique globale sur l'ensemble des arrières de parcelle: mise en valeur des bords de Loire, connexion avec les équipements: école aux équipements sportifs Vocation d'habitat à réinterroger par rapport au risque inondation</p>
<p><b>La Laiterie</b></p>			<p>Secteur en partie repris pour l'assainissement de la commune Secteur situé en zone d'aléa fort d'inondation Potentiel pour un équipement ou un parc, à intégrer dans une réflexion générale sur la mise en valeur des bords de Loire Pas de vocation d'habitat</p>
<p>Autres gisements fonciers identifiés par visite de terrain</p>			
<p><b>Activité industrielle peu compatible avec le tissu urbain de centre-ville</b></p>			<p>Déplacement de l'entreprise non envisagé: à l'échelle d'une décennie Pas de capacité de réhabilitation à moyen terme Secteur situé en zone inondable compromettant la vocation d'habitat</p>



<p><b>Abords du pôle petite-enfance</b></p>			<p>Espace en partie occupé par du stationnement et par de l'habitat          Potentiel de densification: proximité voie ferrée          Tènement envisagé pour de la densification: vocation à étudier : habitat ou équipement, en tenant compte des nuisances de la voie ferrée</p>
<p><b>Ilot Concillon</b></p>			<p>Espace composé d'arrières de parcelle: secteur stratégique: proximité de la gare          Potentiel de densification pour de l'habitat          Environ 1 ha</p>

Il ressort de cette identification deux enjeux principaux :

- Enjeu de densification stratégique autour de la gare et du cœur de bourg :
  - o Tènement entre la rue du 8 Mai et la Gare
  - o Tènement rue Beaujeu/Rue du Nord
  - o Rue Paul Bert
- Enjeu de composition urbaine à intégrer dans une réflexion d'ensemble :
  - o Laiterie et derrière la rue de la République: réflexion globale sur la mise en valeur des bords de Loire et connexion avec équipements

Le SCoT a défini l'enveloppe correspondant au tissu urbain existant sur la base du critère suivant : toute construction doit être à moins de 100 mètres.

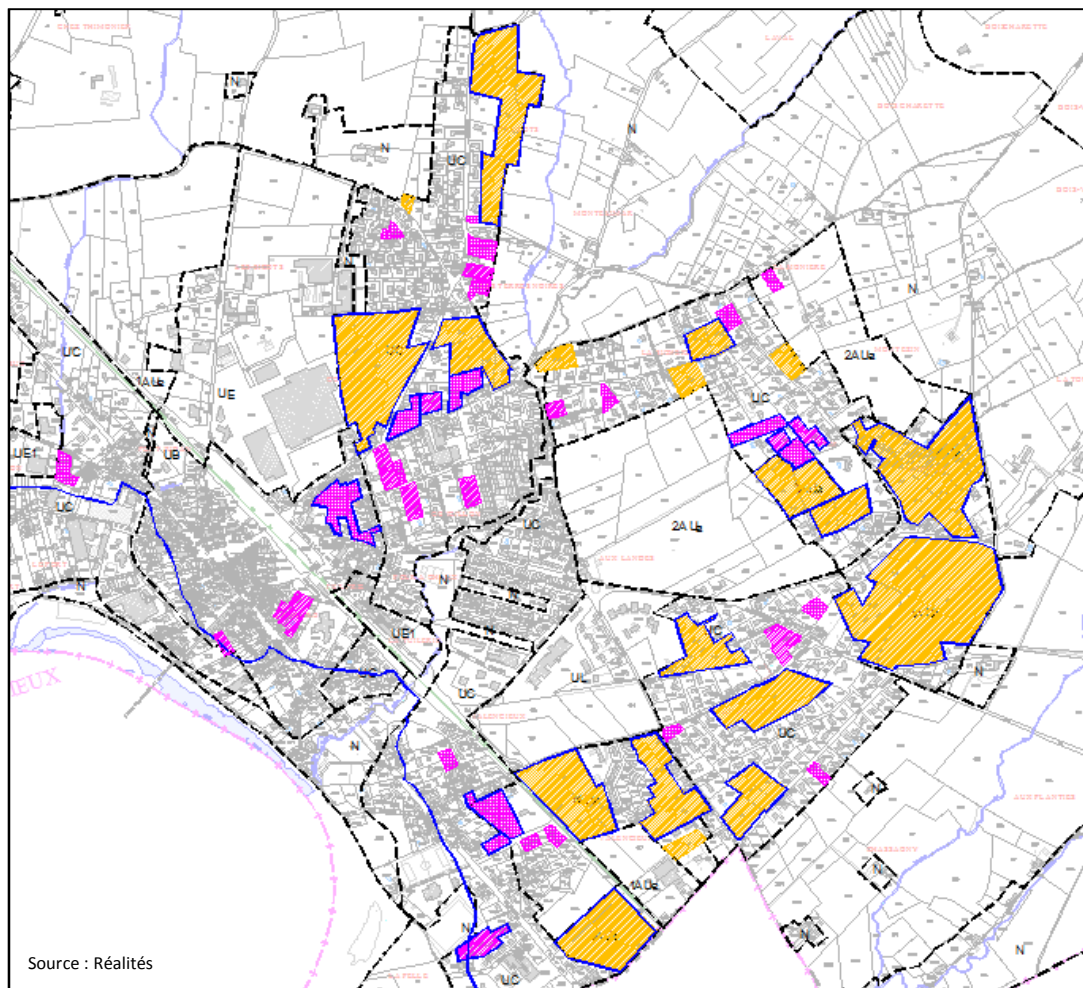
C'est à partir de cette enveloppe que le potentiel de dents creuses et de densification sera analysé par le SCoT.



# Commune de Balbigny - Révision du PLU

Les premières estimations de la capacité de densification réalisée sur la base du PLU actuel montrent :

- Capacité en dents creuses dans le tissu urbain SCoT, tenant compte des deux tenements friche : 5,5 ha de disponibilités
- Capacité en division parcellaire potentiel dans le tissu urbain SCoT : 3,3 ha à étudier davantage
- Capacités en zone U et 1AU à l'extérieur du tissu urbain SCoT : 38,5 ha de disponibilités
- Capacité totale dans le tissu urbain SCoT: 5 à 8 ha
- Capacité totale U et 1AU du PLU, dans et à l'extérieur du tissu urbain SCOT: 45 à 47 ha



La dynamique de développement envisagée par le SCoT repose sur les éléments suivants :

- Enveloppe de logements définis pour Balbigny et Violay : 28 logements par an
- Répartition en fonction du poids démographique : 69% pour Balbigny soit 19-20 logements par an et 200 logements à l'horizon du PLU
- Définir une part de logements à remettre sur le marché par la mise en place d'actions
- Produire 5% de logements sociaux soit 12 logements

Le potentiel de remise sur le marché des logements vacants sur la base d'une proportion de 20% (dynamique de réhabilitation constatée ces 10 dernières années) représenterait environ 28 logements.

L'enveloppe foncière correspondante à envisager pour permettre la production de 172 logements (200 logements moins 28 à remettre sur le marché) peut être approchée comme suivant :

- Privilégier le développement sur le « potentiel mobilisable », possibilité d'urbaniser le « foncier vierge » en complément
  - o Une densité de 20 logts/ha dans les opérations de plus de 0,5 ha en dent creuse et division parcellaire (potentiel de 4,9 ha (rétention de 15%)) soit un potentiel dans tissu urbain de 84 logements
- Développer prioritairement l'habitat collectif et groupé :
  - o Une densité de 15 logts/ha appliquée pour les autres dents creuses (potentiel de 3,4 ha (rétention de 15%)), soit un potentiel dans le tissu en dent creuse hors division parc : 43 logements



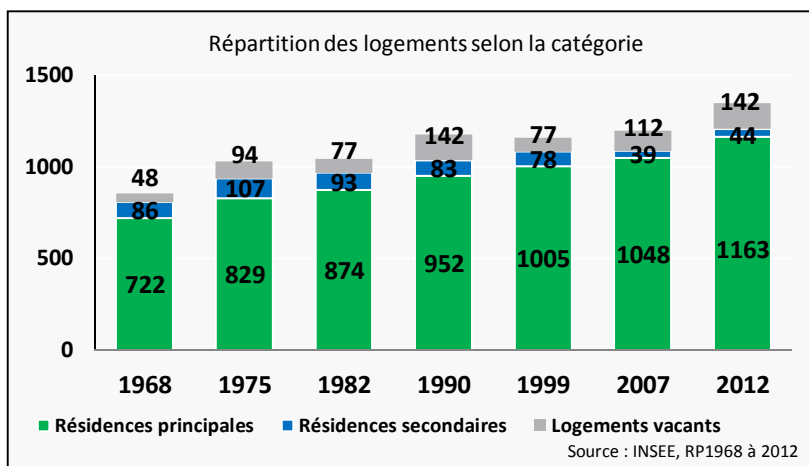
- Division parcellaire : environ 3,3 ha, densité de 10 logts/ha (rétention de 70%), soit un potentiel de 10 logements
- Soit une capacité théorique estimée de 137 (84 + 43 + 10) logements neufs pour un besoin de 172 logements, ce qui nécessiterait d'envisager une extension urbaine d'environ 1,75 ha pour 35 logements

### 3-4 Un parc de logements en nette progression

- **Une progression marquée du parc de logements qui ne permet pas de résorber le stock de logements vacants**

En 2012, 86.2 % du parc de logements sont des résidences principales. Les résidences secondaires (3.3 %) sont peu nombreuses, ce qui s'explique en partie par l'attractivité du territoire, qui incite à la transformation de ces logements en résidences principales.

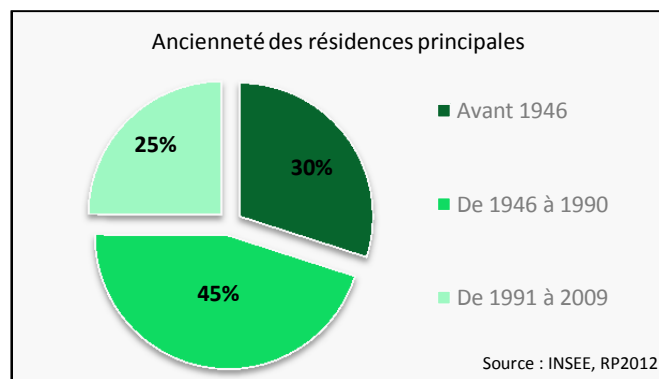
Les résidences secondaires sont moins représentées qu'à l'échelle intercommunale (8.5%), traduisant une attractivité résidentielle plus importante sur la commune que sur les autres territoires de la Communauté de communes.



La commune concentre 10.5% de logements vacants. Ce taux important est lié principalement à la présence de bâtis anciens en centre bourg, ne bénéficiant pas toujours d'un environnement attractif (infrastructures de transport, difficultés d'accès, absence d'espaces extérieurs...). Le stock de logements vacants a doublé entre 1999 et 2012 pour retrouver sa valeur de 1990.

Source : INSEE, RGP 2012	Balbigny	CCB	Loire
<b>Résidences principales</b>	86.2 %	79.2 %	86.2 %
<b>Résidences secondaires</b>	3.3 %	8,5 %	4.5 %
<b>Logements vacants</b>	10.5 %	12.3 %	9.3 %

Cette tendance est favorisée par l'importance de la production neuve et le potentiel constructible sur foncier neuf. La proportion de logements vacants sur la commune reste inférieure à celle observée sur l'intercommunalité, mais est un peu plus importante que celle mesurée sur le département.



La vacance sur la commune apparaît assez dispersée. Elle ne concerne pas d'îlot en particulier bien que quelques bâtiments inscrits le long de la RD1082 aient été identifiés.

Le parc locatif social présente un enjeu de réhabilitation, en particulier sur le secteur Claudius Roche (ensemble de 97 logements). L'enjeu général au niveau du parc bâti est de revitaliser le centre bourg pour éviter un déséquilibre progressif au profit des nouvelles opérations.

Bien que bénéficiant d'une certaine attractivité depuis plusieurs décennies, la commune a connu dans le même temps un dynamisme économique plus variable. Ces phénomènes ont eu un impact direct sur les flux migratoires et par conséquent sur la production de logements qui apparaît irrégulière depuis les années 60.

La commune dispose ainsi d'un parc de logements anciens limité. La répartition des résidences principales selon la période d'achèvement montre une prédominance des logements construits entre 1946 et 1990, période de fort développement de la commune. Bien qu'ils s'agissent des constructions les moins représentées, celles construites entre 1991 et 2009 représentent une part significative. Elle témoigne du dynamisme démographique observé sur la commune pendant la dernière décennie.

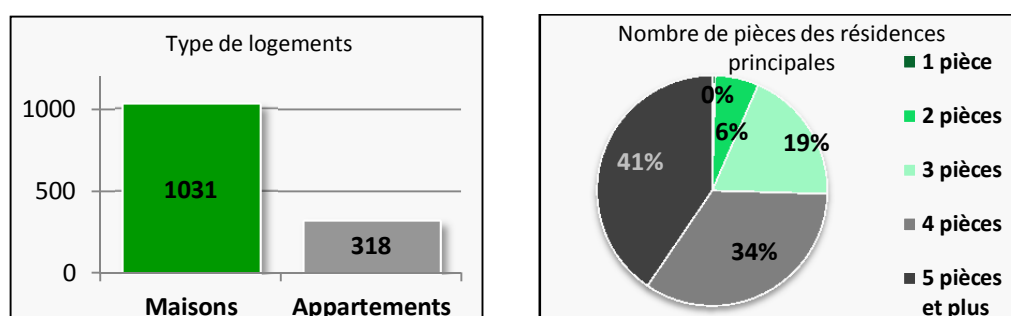


## - Une diversité de typologies bâties favorables à des logements de taille variée

Le parc de logements est constitué à 76.4 % de maisons (1031 unités) et à 23.6% d'appartements (318 unités). Cette répartition témoigne d'une réelle diversité du parc de logements. Bien que plusieurs opérations de lotissements favorables à la production de logements individuels, aient été commercialisées récemment, des constructions de logements collectifs ont parallèlement été produites sur la commune.

La production de maisons ne concerne pas exclusivement des logements individuels mais aussi des logements groupés. La plus forte représentation des appartements sur la commune (24%) que sur la l'intercommunalité (13%), confirme le statut de centralité de Balbigny.

Cette diversité des typologies d'habitat favorise une offre hétérogène de tailles de logements. Ainsi, même si les logements de 5 pièces et plus sont majoritaires (2/5 du parc de résidences principales), la commune abrite un nombre important d'habitations de 3 et 4 pièces. Les petits logements de 1 et 2 pièces sont très peu représentés (6% environ). Cette ventilation favorise l'accueil d'une population diversifiée, notamment des jeunes ménages.



Source : INSEE, RP 2012

La production de logements individuels s'est en partie réalisée au travers de différentes opérations de lotissements :

Lieux	Nombre de lots	Type de logements
Lotissement La Clé des Champs	33	Habitat individuel
Lotissement Le Clos du Vernay	18	Habitat individuel
Lotissement Les Genêts	23	Habitat individuel
Lotissement La Plaine du Roy	20	Habitat individuel
Lotissement les Mésanges	9	Habitat individuel
Lotissement Allée des Marronniers	18	Habitat individuel en projet

Source : Commune de Balbigny

## - Une accession à la propriété majoritaire mais pas généralisée

Les résidences principales de la commune sont occupées par des propriétaires à hauteur de 61.5 %. Cette part est cohérente avec la composition diversifiée du parc de logements. Le modèle de la maison individuelle est majoritairement destiné à l'accession à la propriété et peu à la location, tandis que les logements collectifs sont plus propices à la location. Parmi les 422 locataires, 99 le sont au sein de logements sociaux. Cette part non négligeable s'explique par la présence de plusieurs ensembles bâtis gérés par des bailleurs sociaux.

INSEE, RP 2012

	Balbigny	CCB	Loire
<b>Propriétaires</b>	61.5 % (715)	73.3 %	58.5 %
<b>Locataires</b>	36.3 % (422)	24.9 %	39.8 %
<b>Dont logements sociaux</b>	8.5 % (99)	4.4 %	15.4 %
<b>Logés gratuitement</b>	2.2 % (25)	1.8 %	1.8 %

Bien que le nombre de logements locatifs sociaux progresse entre 2007 et 2012 de 90 à 99 unités, leur part demeure stable (8.6% en 2007, 8.5% en 2012). Sur la même période, l'ensemble du parc de logements locatifs progresse de 394 à 422 unités, mais diminue en proportion (de 37.6% à 36.3%) du fait de la progression importante des logements occupés par des propriétaires.

## Commune de Balbigny - Révision du PLU

La part des locataires est bien plus élevée sur la commune que sur l'intercommunalité, mais reste inférieure à celle du département. Il en est de même pour la part des locataires de logements locatifs sociaux, leur part étant presque 2 fois supérieure à l'échelle départementale et 2 fois inférieure à l'échelle intercommunale.

Le recensement INSEE fait état de 99 logements locatifs sociaux sur la commune de Balbigny. Néanmoins, le patrimoine offert par les bailleurs sociaux présents sur la commune est estimé autour de 136 logements. Il apparaît que nombre d'entre eux sont anciens, ce qui témoigne d'un renouvellement limité du parc. La majorité des logements présente une taille intermédiaire (type III et IV).

Gestionnaire	Unité	Mise en service	Typologies
Loire Habitat	Claudius Roche (97 logements)		type I : 1 logement
			type II : 4 logements
			type III : 45 logements
			type IV : 42 logements
	Les Landes (1 logement)		type V : 5 logements
	Le Domaine du Bois Vert (8 logements)		type IV : 1 logement
OPHEOR	Clos Vernay (11 logements)		type IV : 8 logements
			type V : 2 logements
Bâtir et Loger	Le Four A Chaux (8 logements)	1995	type III : 3 logements
			type IV : 4 logements
			type V : 1 logement
	Chemin Des Landes (8 logements)	1997	type III : 3 logements
			type IV : 4 logements
			type V : 1 logement
Résidence République (3 logements)	1998	type II : 2 logements	
		type V : 1 logement	
<b>TOTAL</b>			<b>136 logements</b>

### - Un prix du foncier qui demeure attractif

Balbigny se localise au Nord de la plaine du Forez à proximité de l'échangeur autoroutier entre l'A89, l'A72 et la RN82, ce qui lui confère une certaine attractivité, comme l'atteste la progression du nombre de logements et d'habitants. Cette dynamique favorise une augmentation des prix du foncier.

Actuellement, le prix du foncier varie entre 70 et 80 €/m<sup>2</sup> pour des terrains viabilisés. Les prix pour les terrains non viabilisés sont plus variables, ils peuvent atteindre des valeurs comprises entre 25 et 55 €/m<sup>2</sup>.

### 3-5 Ancienneté d'occupation et renouvellement du parc

L'ancienneté d'emménagement des ménages en 2012 montre que près de la moitié des ménages (49.3 %) sont installés à Balbigny depuis moins de 10 ans. Ce chiffre est relativement important, et illustre l'attractivité de la commune, qui a accueilli de nombreux habitants cette dernière décennie. Cette tendance est confirmée au regard de la part des ménages habitant leur logement depuis moins de 5 ans (plus de 30% des ménages). Ces valeurs mettent aussi en avant un renouvellement important de la population au sein du parc de logements.

INSEE, RGP 2010	Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale
Moins de 2 ans	12.9 %
2 à 4 ans	19.0 %
5 à 9 ans	17.4 %
10 ans et plus	50.7 %

### 3-6 Une fiscalité cohérente avec le statut de polarité

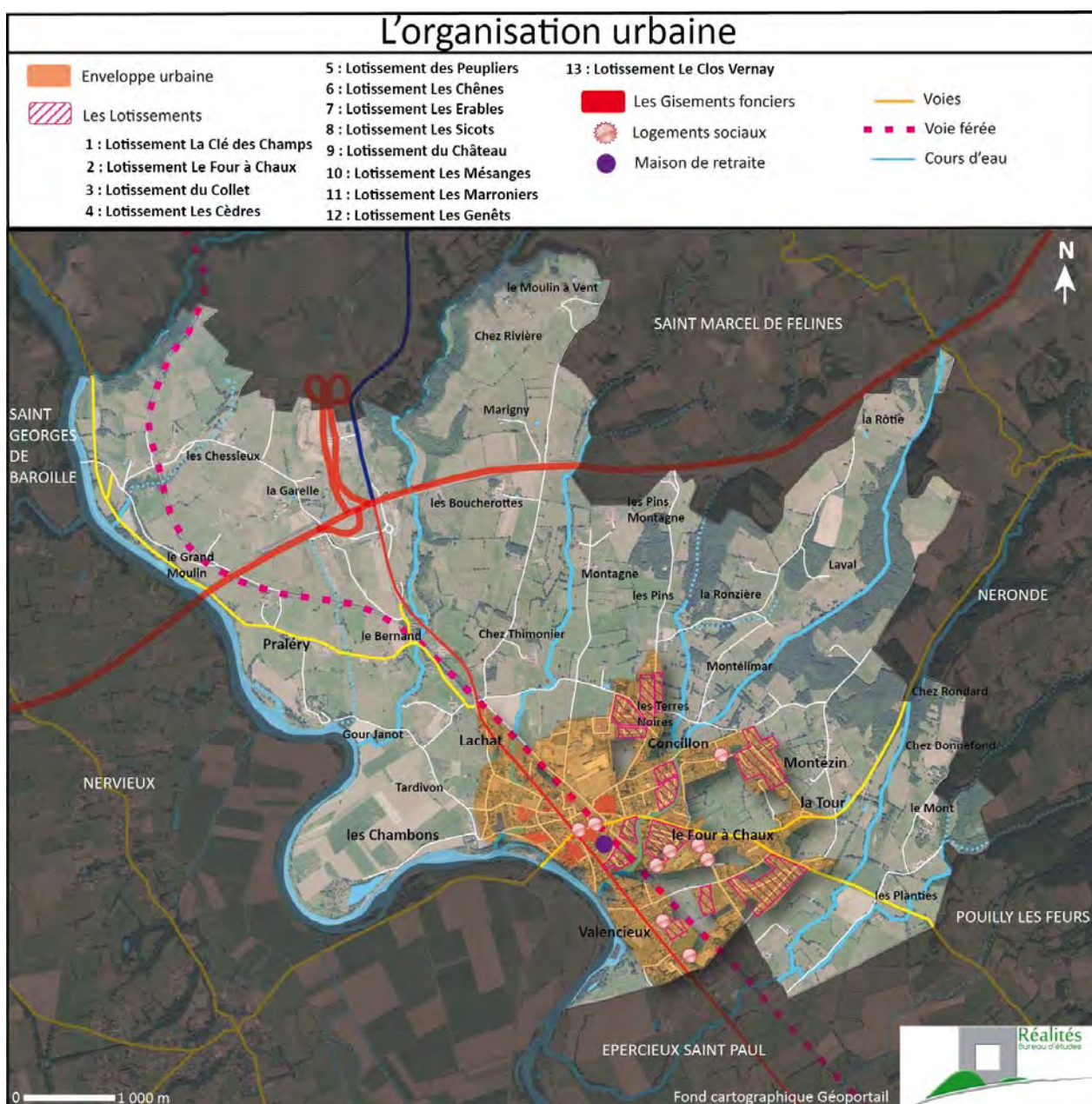
La taxe d'habitation en 2010 sur la commune de Balbigny est supérieure à celle des communes limitrophes. Les communes plus rurales telles que Néronde ou Epercieux-St-Paul ont un taux moins élevé du fait de dépenses de fonctionnement moins importantes, dépenses inhérentes notamment à la vie des équipements et services à la population.

# Commune de Balbigny - Révision du PLU

	Balbigny	Communes limitrophes					
		St-Marcel-de-Félines	Néronde	Pouilly-les-Feurs	Epercieux-St-Paul	St-Georges-de-Baroille	Nervieux
www.tax.com / taux communaux 2010							
<b>Taxe d'habitation</b>	7.16 %	4.33 %	5.42 %	6.19 %	3.79 %	3.77 %	6.90 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	10.73 %	8.70 %	9.06 %	12.41 %	6.28 %	4.75 %	9.20 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	24.60 %	27.22 %	25.93 %	36.48 %	19.10 %	19.21 %	28.90 %

La taxe foncière sur les propriétés bâties est supérieure à celles des autres communes limitrophes, excepté Pouilly-les-Feurs, tandis que la taxe sur les propriétés foncières non bâties s'inscrit davantage dans la moyenne.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties joue un rôle stratégique dans la gestion du foncier et dans la lutte contre la rétention foncière. Elle permet en effet de taxer des terrains situés en zones constructibles afin d'encourager à la revente.



## 4- LES ACTIVITES ECONOMIQUES

### 4-1 Une offre d'emplois en diminution mais une commune qui demeure une véritable polarité locale

Au cours des dernières décennies, la commune a connu une évolution significative de son tissu économique : fermeture de grosses entreprises industrielles, fermeture de petits commerces, ouverture de moyennes surfaces commerciales. Cette évolution s'est traduite par une diminution du nombre d'emplois sur le territoire. Malgré cela, la commune demeure un véritable pôle économique local. Au regard de communes de taille comparable, Balbigny présente encore aujourd'hui un nombre important d'emplois, de petits commerces et d'établissements économiques.

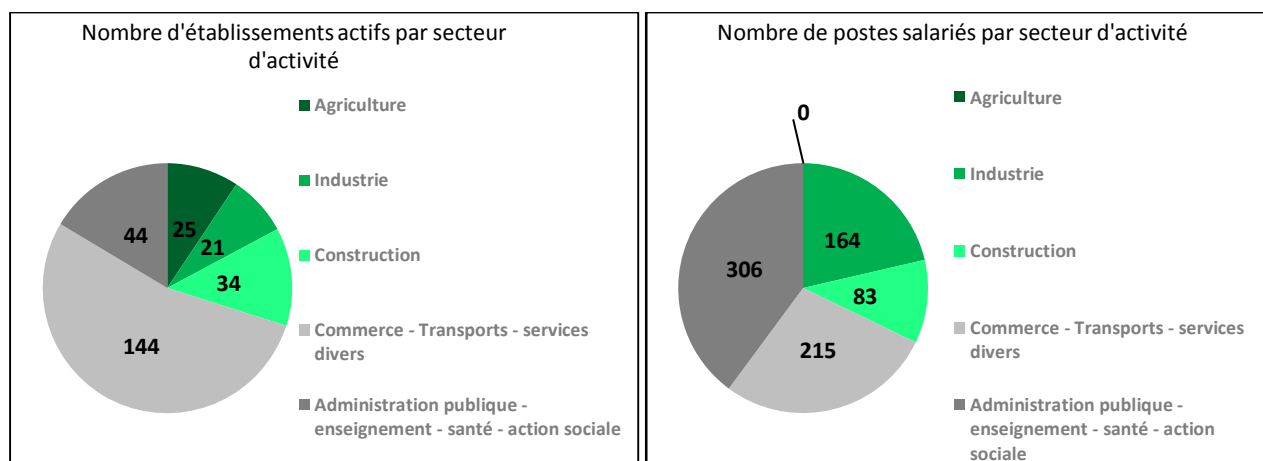
Sur la période 2007-2012, 10 emplois ont été supprimés sur la commune soit une baisse de 1%. 969 sont dénombrés en 2012. Cette évolution souligne une dynamique économique contrastée sur la commune. Dans le même temps, les actifs ayant un emploi ont progressé de 50 personnes.

Ces évolutions font que l'indicateur de concentration d'emploi a évolué à la baisse de 102.5 % à 96.4%. Ces valeurs demeurent toutefois relativement fortes. Elles mettent en avant la diversité des fonctions concentrées sur la commune et confirment son statut de pôle économique local. **Le rapport entre le nombre d'emplois offerts et celui des actifs ayant un emploi résidant sur la commune, est de l'ordre de 1 pour 1.**

Source : INSEE RP 2012

	2007	2012
<b>Nombre d'emplois</b>	979	969
<b>Actifs ayant un emploi résidant sur la commune</b>	955	1005
<b>Indicateur de concentration de l'emploi</b>	102.5 %	96.4 %

Parmi les 1005 actifs ayant un emploi en 2012, seuls 269 travaillent à Balbigny. La bonne valeur de l'indicateur de concentration d'emplois ne reflète pas l'importance des flux pendulaires. La mobilité des actifs est favorisée par la bonne desserte routière et ferroviaire de la commune.



Source : INSEE, RP 2012

**En 2012, l'INSEE recense 268 établissements actifs offrant 768 postes salariés.** Ces établissements se concentrent principalement en centre bourg, le long de la RD1082, ou au sein des espaces dédiés plus spécifiquement aux activités économiques comme sur le secteur du Bois Vert (en limite avec la zone artisanale intercommunale implantée sur la commune d'Epercieux-St-Paul), le secteur de la rue Paul Bert ou la zone industrielle de Chanlat. Cette dernière s'étend sur 33 ha. Une parcelle de 5,5 ha est sous option. La zone dispose de 1,1 hectare commercialisable à ce jour.

Certaines entreprises de grandes tailles cohabitent directement avec des habitations et des équipements. La fermeture de certaines d'entre elles comme la laiterie à l'Ouest du centre bourg, crée aujourd'hui des friches importantes au sein de la trame urbaine. Dans l'objectif de favoriser l'évolution des tènements concernées des actions sont menées avec le concours de l'EPORA. L'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes travaille sur la dépollution des sols sur le secteur de la rue du Nord (ex site SAMRO) qui fait désormais partie de la ZAIN. Pour l'heure, aucun porteur de projet ne s'est manifesté pour venir s'implanter sur ce site.

Au Nord de la commune, une Zone d'Activités d'Intérêt National (ZAIN) a été créée autour des aménagements de l'échangeur de l'A89. Pour l'heure des études pré-opérationnelles devant conduire à la création d'une ZAC ont été



conduites. Les réflexions qui ont permis d'initier le projet ont été lancées à la fin des années 2000. Un syndicat mixte spécifique a été créé. Ils regroupent le Conseil Départemental de la Loire, la Communauté de Communes de Balbigny et la Communauté de communes de Feurs-en-Forez.

Les établissements les plus nombreux sont ceux du commerce, des transports et des services divers. Ils représentent plus de la moitié des établissements mais moins d'un quart des postes salariés. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale concentrent un nombre plus restreints d'établissements (16% environ), mais emploient près de 40% des salariés. Par la présence de nombreux établissements administratifs, de services et de commerces, ce panorama confirme le statut de polarité locale de Balbigny.

L'activité industrielle bien qu'ayant connu plusieurs fermetures d'entreprises structurantes, permet encore l'emploi de plus de 160 salariés. La construction est le quatrième secteur d'activités en terme d'emploi salarié avec plus de 80 emplois, soit une part d'environ 10%. L'agriculture n'emploie pas de salarié mais représente près de 10% des établissements avec 25 unités.

2 établissements de plus de 50 salariés sont implantés sur la commune, 1 de l'industrie et 1 de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale.

7 établissements qui emploient 20 à 50 salariés sont aussi présents sur le territoire communal. La majorité appartient au secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale.



# Commune de Balbigny - Révision du PLU

Secteurs d'activités	Etablissement	Etablissement
Industrie	FIRST LOISIRS SARL Sté DUARIG OPTIM'ELEC	GPF Production S.A. PANNEAUX PORTERON S.A.
Artisans / Commerçants	AUTO ECOLE ABS AUTO ECOLE FLASH CONDUITE BANQUETTE 3000 BERNIER Laurent - Carreleur DALBEGUE Loïc - Carreleur CARROSSERIE AUBOYER J. ETS MAGAUD Jean-Pierre Ets C.T.F. HEXACLIM SECURITEST CONTROLE AUTOMOBILE Les Toits de la Loire COULEURS ET TRADITIONS MICHAUD ELECTRICITE OPTIM'ELEC BACCONIN Stéphane COQUARD ELECTRICITE DKP ABS GARAGE AUTOMOBILES FONTON GARAGE GEFFROY Cédric SARL MURAT DOM AUTO GARAGE DARGON ETS CARBON LAMBERT ETS CHANCOLON et Fils MAÇONNERIE VERNE R-M-A SARL SAPAY MENUISERIE-CHARPENTE MENUISERIE VERNE ETS SAM PLATRERIE PEINTURE PLATRERIE PEINTURE PLATRERIE PEINTURE ENTREPRISE MIKAEL ABC PLOMBERIE PLOMBERIE-CHAUFFAGE PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ZINGUERIE ETS J.L.D. ART IMAGE M. MAISONHAUTE Mathieu - Rénovation TAXI MARIE IN BETWEEN LOIRE AFFUTAGE SERVICE AU PETIT MARCHÉ AU MARCHÉ PROVENÇAL CARREFOUR MARKET NETTO LE BUIS L'ARTISAN DU FOURNEAU FELIX ANTIQUITES ARCHITECTE LOIRE PECHE 42	AGF - Agence BOURRAT BAR LE CENTRAL BAR PMU CAFÉ MARSAL BIJOUTERIE GRAVURE BOUCHERIE BEGONIN AU PECHE GOURMAND LA PANETIERE AU PAIN D'EPIS COLOMB ETUDES BETON ARME CAMPING DE LA ROUTE BLEUE CAVE JEANNE D'ARC LA FERME DU TILLEUL CHAUSSURES & SPORT Agnès VINCENT AURELIE TIF'S COIFF-NATH LE SALON DE GUILLAUME FAYE Alain ETS COREL COOPERATIVE D'ELEVAGE SARL ESPRIT ANIMAL VIALON ELECTRCITE-ELECTROMENAGER- CLIMATISATION SARL SIMON-ROBIC ISA BEAUTÉ ANAXAN ATELIER FLORAL Andrée VENIANT LE JARDIN DE CHLOE FROMAGERIE VERDIER AGENCE S.I.P. CAMPAGN'IMMO MEDIA CONSEIL ET CREATION GAMM VERT - EUREA COOP MAISON DE LA PRESSE - LE FLO D'IDEES KEBAB TACOS DU FOREZ KEBAB CITY CABINET MOIROUX POINT P LE MACARON TRIO PIZZ PIZZA RESTAURANT MAMITA PRESSING-MERCERIE DIAGONALE OXALYS HOTEL RESTAURANT LE BUFFET ZIT'LAVAGE BUREAU DE TABAC RIVAL SARL ESPRIT ANIMAL BRUNEL DEPANNAGE CORNET AUTOMOBILES
Services médicaux et administratifs	AMPLIFON CCA DENTISTE INFIRMIERE	OSTEOPATHE PODOLOGUE - PÉDICURE HORIZON VISION



# Commune de Balbigny - Révision du PLU

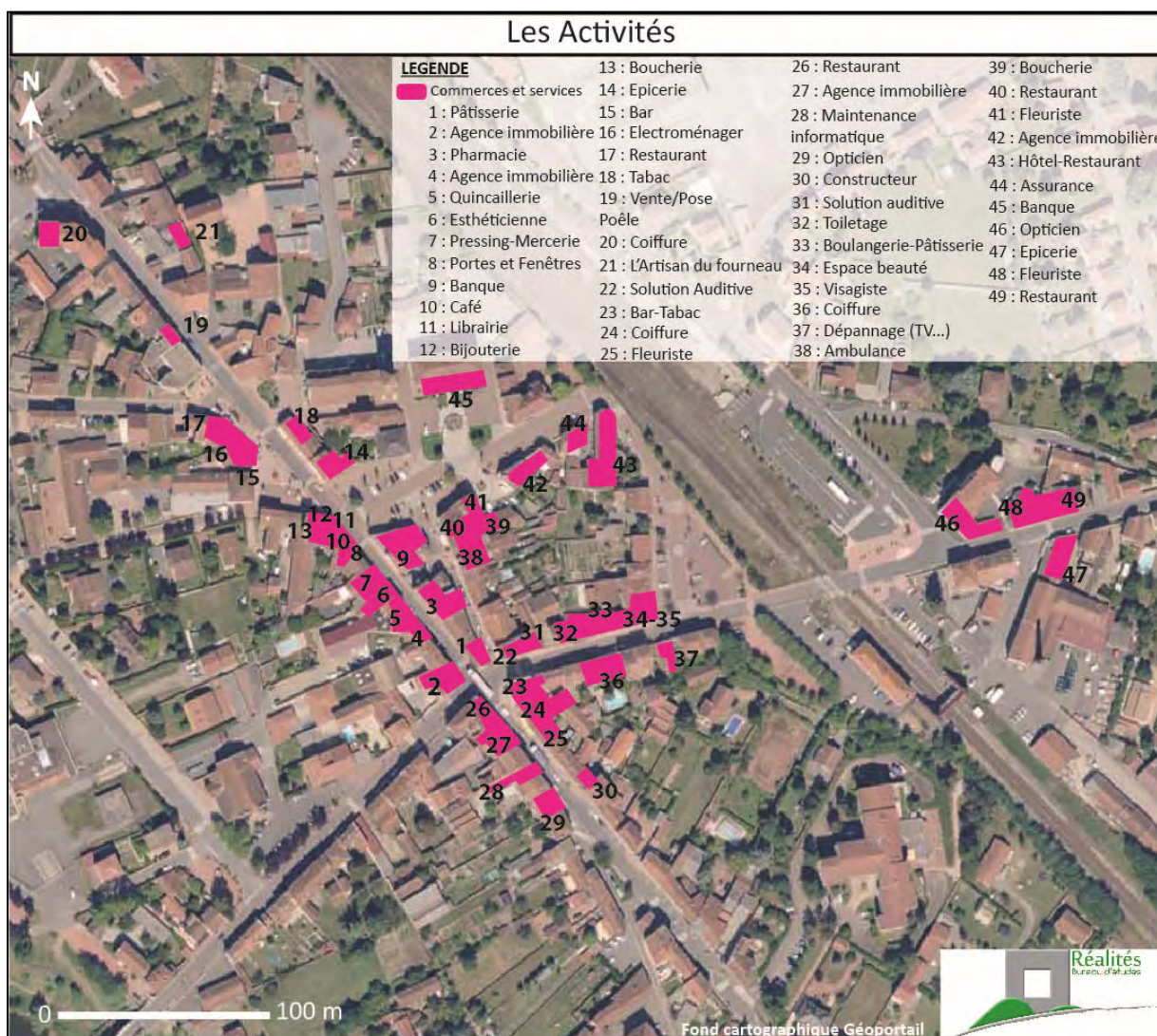
	CABINET DE SOINS DEMARE-VOLLE-COUBLE-DALLERY SIAD SOINS A DOMICILE Masseurs Kinésithérapeutes Diplômés d'Etat MEDECIN MEDECIN MEDECIN ORTHOPHONISTE	OPTIQUE DUMAS PHARMACIE Résidence ORPEA CABINET VETERINAIRE CREDIT AGRICOLE Loire Haute-Loire CAISSE D'EPARGNE Loire-Drôme-Ardèche LA POSTE
--	---	---

Source : commune

## 4-2 Une offre en commerces et services de proximité qui participent activement à l'attractivité de la commune

L'offre en commerces de proximité est située dans le centre bourg historique et le long de la RD1082 :

- Pôle commercial, composé de petites surfaces de vente, dans le centre bourg : commerces de proximité



- Activités commerciales situées en périphérie de l'enveloppe urbaine, à proximité de la RD1082 : surface de vente plus importante (Carrefour, Netto, Gamm-Vert, produits agricoles,...)



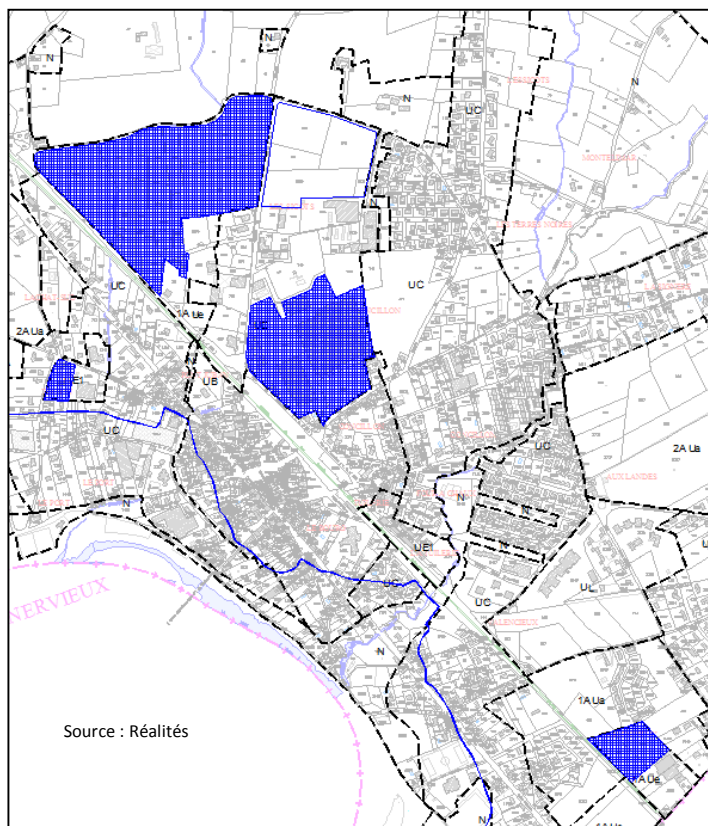
La configuration actuelle des espaces commerciaux pose plusieurs enjeux :

- Enjeu de restructuration de l'espace commercial composé par Carrefour et Gamm-Vert, où des possibilités d'extension sont possibles (requalifier le site, améliorer le fonctionnement, mise en place d'un projet global)
- Enjeu de ne pas conforter le secteur Sud comme pôle commercial, au vu de sa proximité avec une zone artisanale et résidentielle (interdire l'extension, améliorer l'insertion)

## 4-3 Les zones d'activités

Plusieurs zones d'activités sont présentes sur la commune :

- Zone de Chanlat :
  - o Une étude est en cours avec EPORA pour la reprise du site SAMRO, étant intégré à la ZAIN
  - o Les possibilité de développement importante: environ 17 ha restant en zone Ue et 1AUe
- ZAIN :
  - o Une emprise de 78 ha
  - o Un projet d'aménagement en phase études
- Espaces d'activités commerciales aux entrées Nord et Sud :
  - o Une mise en perspective avec le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) provisoire
  - o Entrée Sud : 1,5 ha de disponibilité, dans le prolongement de Netto : supprimer les disponibilités ; interdire l'extension et mettre en place une transition paysagère avec les espaces limitrophes à vocation résidentielle
  - o Entrée Nord : 0,55 ha de disponibilité à l'heure actuelle : développer la zone par requalification du secteur (extension de carrefour), interdire l'implantation d'activités autre que commerciales



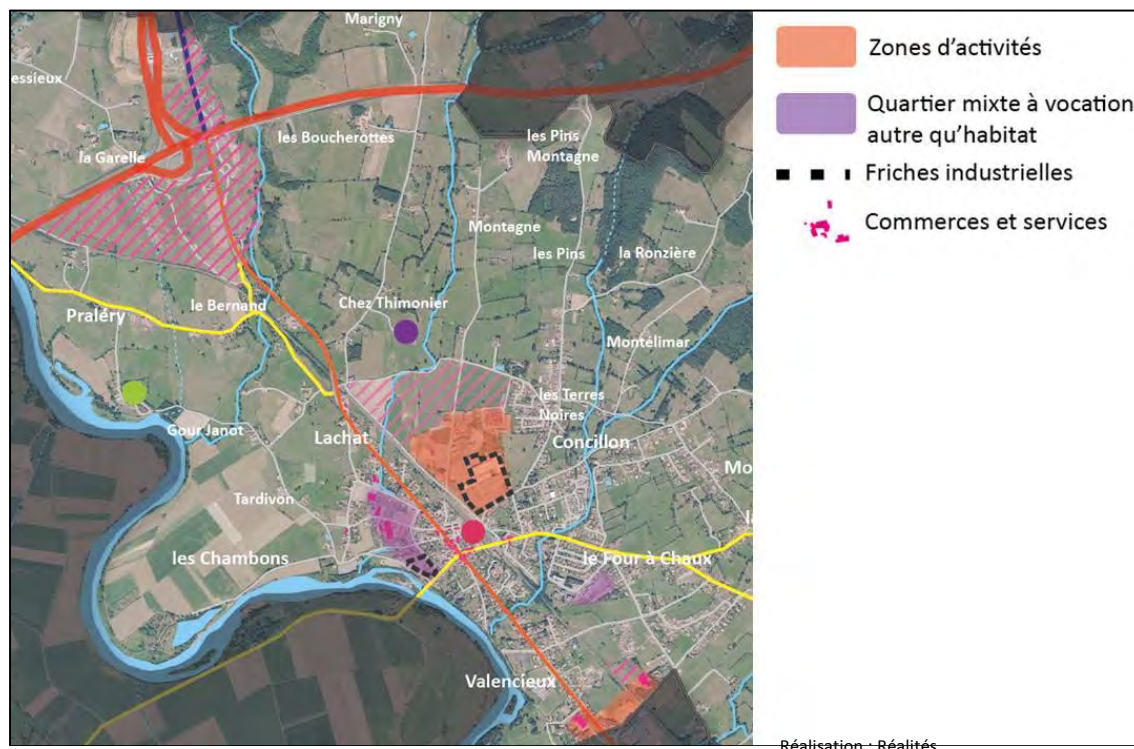
Source : Réalités

Les perspectives d'évolution à l'horizon du PLU peuvent être approchées comme suivant :

- Consommation sur 2008-2015 : 18 ha, soit une dynamique de 2,25 ha par an (toute activité confondue)
- Perspectives :
  - o Dépollution et réaménagement du site SAMRO : pour un usage économique



- Projet de ZAIN : ZAC de 78 ha mais consommation de 40 ha ; une consommation d'espace forte qui s'explique par un projet d'envergure nationale : une zone qui s'échelonne sur plusieurs années, et au-delà de 10 ans, horizon du PLU
- Une nécessité de ne pas concurrencer le développement économique entre les zones et donc de revoir le développement sur les autres zones
- La capacité du PLU actuel (1<sup>ère</sup> estimation) avoisine les 24 ha



## 4-4 Une activité agricole qui se maintient

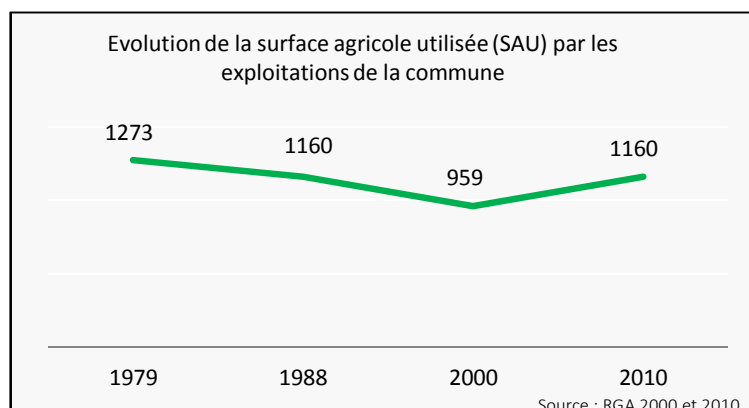
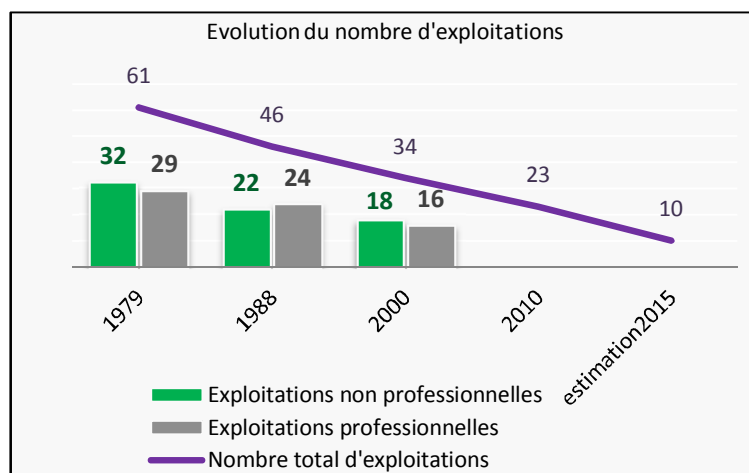
Le diagnostic de l'activité agricole à Balbigny a été réalisé à partir des données du recensement agricole (RGA) de 2010, d'une réunion avec les agriculteurs qui s'est tenue le 10 septembre 2015 et du diagnostic prospectif du territoire agricole de la CCB réalisé en 2010 par la Chambre d'Agriculture.

### Les surfaces agricoles et le nombre d'exploitations

Malgré son statut de polarité locale propice au renforcement de l'urbanisation et favorable à une certaine pression foncière, Balbigny a su conserver une part importante de son territoire au profit de l'activité agricole. En 2014, environ 861 ha sont déclarés à la PAC sur le territoire communal, soit 51% du territoire.

En 2010, les exploitations dont le siège est implanté à Balbigny sont au nombre de 23, elles exploitent 1 160 hectares (dans ou en dehors de la commune).

La Surface Agricole Utilisée (SAU) après avoir diminuée jusqu'en 2000, connaît depuis une hausse qui lui permet de retrouver son niveau de 1988. La baisse de la SAU entre 1979 et 2000 s'explique par



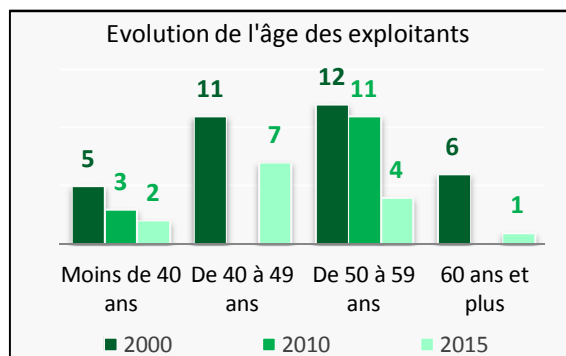
la diminution importante du nombre de l'ensemble des exploitations sur cette période (-27 exploitations).

Depuis, la professionnalisation des exploitations s'est accentuée. Si le nombre total des exploitations est encore en baisse, la part des exploitations professionnelles augmente et explique en partie la hausse récente de la SAU des exploitations de la commune.

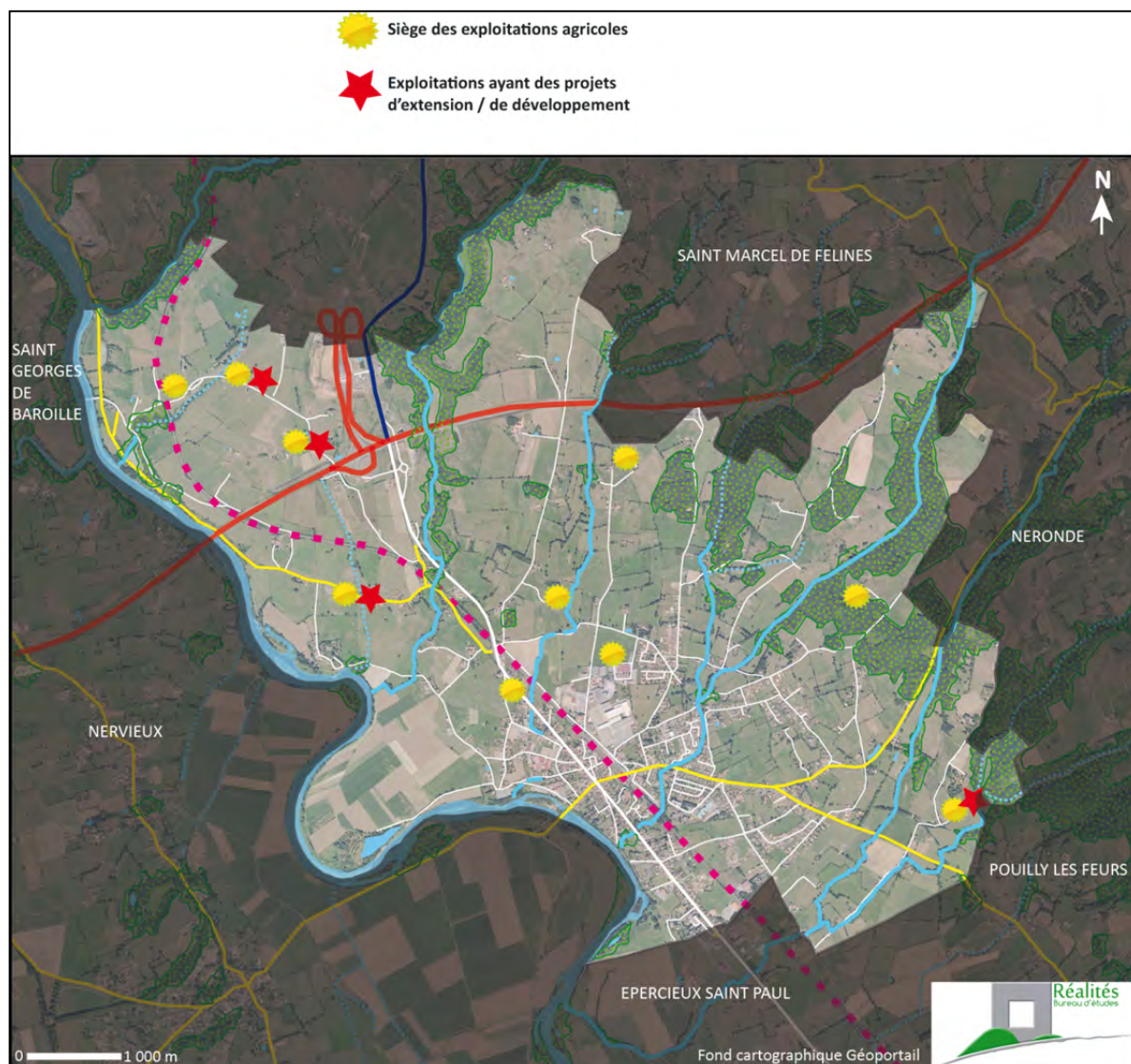
**Sur les 10 exploitations que compte la commune en 2015**, 7 correspondent à des exploitations individuelles et 3 à des groupements (GAEC/EARL/SCEA). A noter que 11 exploitations agricoles interviennent aussi sur la commune mais n'y ont pas leur siège. Au moins 2 exploitations relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

## L'âge des exploitants

L'évolution de l'âge des exploitants en fonction de grandes tranches d'âge est difficile à interpréter en raison du secret statistique qui touche certaine tranche d'âge. Il apparaît que le nombre de jeunes exploitants est en diminution. Toutefois, la réunion agricole a permis de mettre en avant une certaine pérennité des exploitations agricoles : 2 successions éventuelles dans le cadre familial ; 1 installation agricole récente (2014) ; 1 projet d'installation d'une nouvelle exploitation. Sur 10 exploitations agricoles, 4 ont des projets d'extensions à proximité de leur bâtiment existant.



Localisation des exploitations agricoles implantée sur la commune (réalisation : Réalités) :





## Les activités agricoles

L'activité agricole sur la commune est tournée principalement vers l'élevage bovin. Plus de 470 bovins sont ainsi dénombrés sur la commune en 2010, dont une majorité de vaches allaitantes. Quelques exploitations possèdent aussi des brebis et des porcs, mais dans de faibles proportions.

Exploitations en ayant				Hectares
Cheptel		2000	2010	2010
Bovins	Vaches laitières	10	3	116
	Vaches allaitantes	20	17	352
Autres	Brebis nourrices	7	3	17
	Porcins	14	4	-

En 2010, les exploitations agricoles de Balbigny exploitent principalement des terres pour la fourniture du fourrage. Les terres travaillées pour la culture des céréales sont principalement tournées vers le blé tendre et de manière plus limitée vers l'orge et l'escourgeon.

Exploitations en ayant				Hectares
Cultures		2000	2010	2010
Céréales	Blé tendre	16	11	36
	Orge et escourgeon	16	3	6
Fourrages et superficies toujours en herbe	Maïs fourrage et ensilage	14	5	-
	Superficie toujours en herbe	34	23	537

En 2014, 861 ha sont déclarés à la PAC (51% de la superficie communale).

L'activité agricole sur la commune rencontre les problématiques suivantes :

- Une surface par exploitation tout juste suffisante
- Une progression de l'urbanisation qui contraint progressivement le fonctionnement des exploitations
- Un problème d'accès aux parcelles Nord, vis-à-vis de la ZAIN
- La traversée de Balbigny compliquée pour des engins agricoles

Sur la commune de Balbigny, il existe plusieurs Indications Géographiques Protégées (IGP) :

- Urfé blanc
- Urfé mousseux blanc / rosé / rouge
- Urfé rosé / rouge
- Urfé surmûri blanc / rosé / rouge
- Volailles du Forez

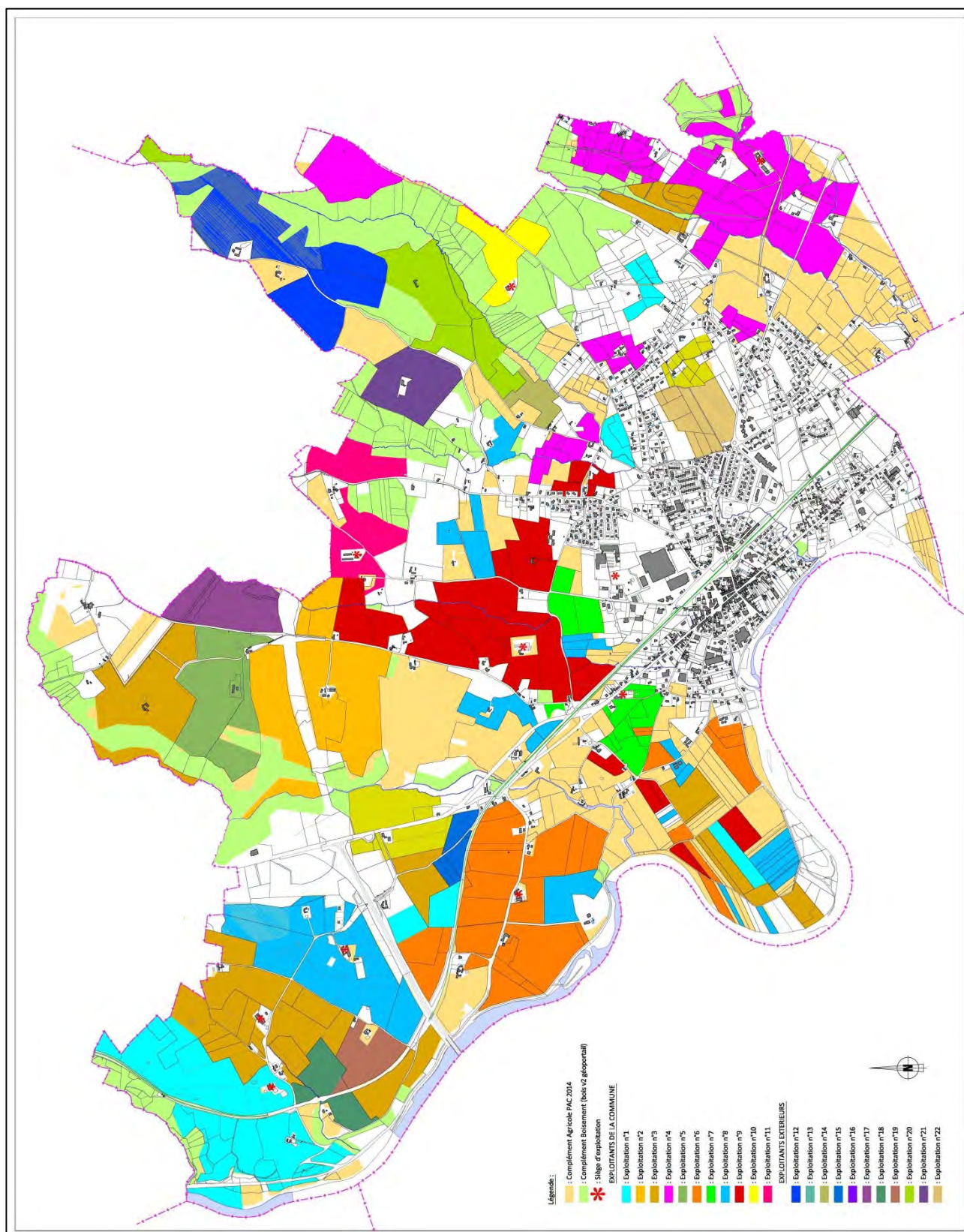
NOM	TYPE D'ACTIVITES	SURFACE TOTALE	SURFACE SUR LA COMMUNE	CARACTERISTIQUES / PROJETS
<b>Exploitations ayant leur siège à Balbigny</b>				
<b>Exploitation n°1</b> 46 ans Exploitation individuelle	Bovins lait et viande	105 ha, dont 82 ha en fermage	64 ha	Siège : Le Mont. Bâtiment insuffisant en capacité Projet : agrandissement stabulation Pas de parcelle bio Régime : ICPE soumise à autorisation Contrat territoriaux d'exploitation Présence d'un plan d'épandage Reprise possible des bâtiments en cas de départ à la retraite
<b>Exploitation n°2</b> 23 ans Exploitation individuelle	Légumes	?	?	Siège : Boicharette Projet : Volaille
<b>Exploitation n°3</b> 61 ans Exploitation individuelle	Bovins viande, porcs, céréales, vente directe :porcs	42.13 dont 23 ha en fermage	18 ha	Conjoint intervenant à temps partiel sur l'exploitation Siège : Montagne Projet : éventuellement gîte Pas de parcelle bio Régime : ICPE soumise à déclaration

## Commune de Balbigny - Révision du PLU

	et bovins			Exploite également sur Saint Marcel de Félines et Miserieux Présence d'un plan d'épandage Reprise possible des bâtiments en cas de départ à la retraite, éventuellement hors cadre familial
<b>Exploitation n°4</b> 51 et 53 ans	Bovins lait et tourisme à la ferme	66 ha dont 50 ha en fermage	65.3 ha	Siège : Lachat 2 exploitants et 1 mi-temps Tourisme à la ferme : chambre d'hôte : 12 places, gîtes d'enfants : 6 places Parcelle bio : en totalité (66 ha) Régime : RSD PHAE et Contrat territoriaux d'exploitation Exploite également sur Nervieux Reprise possible des bâtiments en cas de départ à la retraite, éventuellement hors cadre familial ou familial Problématique soulevée : distance avec habitat diffus pour épandage, la démarche de ZAP est à étudier. Il est important de ne pas poursuivre l'extension urbaine
<b>Exploitation n°5</b> 40 ans Exploitation individuelle	Bovins viande et lait, chevaux de boucherie	65.78 ha En fermage	65.78 ha	Siège : Balbigny, bâtiments sur Tardiron et la Garelle Bâtiments pour vaches insuffisant en capacité Projet : stabulation à La Garelle Pas de parcelle bio Régime : RSD Contrats : ICHN, MAE Exploite également sur Saint-Marcel de Féline et Nervieux Elevage de 3500-4000 chevaux par an Agriculteur concerné par la ZAIN : accès à la Garelle ? et par l'A89 Exploitation qui sera reprise dans 5 ans dans le cadre familial (en partie ?)
<b>Exploitation n°6</b> SCEA 49 ans 2 pers en société	Elevage allaitant, céréales	96 ha dont 54 ha en fermage	91 ha	Une personne à mi temps en plus de l'exploitant Siège : Les Chessieux Bâtiments insuffisant en capacité Projet : Ancien corps de ferme à rénover pour habitation, hangar pour génisses, stockage fourrage,... Pas de parcelle bio Régime : RSD Exploite également sur Nervieux et Saint-Marcel de Féline Reprise des bâtiments possible dans le cadre familial Problématique soulevée : circulation du matériel agricole par <b>rapport à la ZAIN</b> , conserver les haies utiles <b>Attente installation des 2 enfants (23 ans et 18 ans)</b>
<b>Exploitation n°7</b> GAEC 41 et 42 ans	Vaches allaitantes, céréales	95 ha dont 55 ha en fermage	60 ha sur Balbigny	Siège : Les Chessieux Projet : hangar ou stabulation, mais site très contraignant Régime : ICPE soumise à déclaration Exploite également sur Saint-Marcel de Féline et Salvizinet En cas de départ à la retraite, les bâtiments pourraient être repris, succession pas encore abordée. Présence d'un plan d'épandage Problématique soulevée : <b>concerné par la ZAIN</b> , enjeu de maintien des surfaces.
<b>Exploitation n°8</b> Exploitation individuelle 31 ans	Bovins lait, céréales	70 ha en fermage	70 ha sur Balbigny	Nouvel exploitant installé depuis fin 2014 Siège : Balbigny (Proléry) Projet : extension stabulation, réparation maison d'habitation Régime : RDS Présence d'un plan d'épandage Problématique soulevée : manque de surface agricole.
<b>Exploitation n°9</b> 2 Exploitants individuels 57 ans et 58 ans	Vaches allaitantes	55 ha	50 ha	Siège : Lachat Exploite également sur Saint-Marcel-de-Félines Succession : non étudiée
<b>Exploitation n°10</b> EARL Environ 40 ans	Vaches allaitantes et laitières			Siège : Nervieux pour les vaches laitières, habitation et stabulation pour vaches allaitantes sur Balbigny
<b>Exploitation n°11</b> Retraité	Retraité agricole			Siège : La Rotie

## Commune de Balbigny - Révision du PLU

<b>Exploitations ayant leur siège sur une autre commune</b>				
<b>Exploitation n°12</b> EARL 2 exploitants 58 ans	Bovins laits et viandes, céréales	60 ha dont 48 ha en fermage	16 ha	Siège : Salvizinet, bâtiments agricoles sur Balbigny Reprise potentiel dans le cadre familial Régime : RSD Projet : hangar nécessaire mais problématique ZAIN Problématique soulevée : concerné par ZAIN, disparition importante des terres agricoles à Balbigny
<b>Exploitation n°13</b> Exploitant individuel 37 ans	Vaches, céréales, foin	100 ha	8 ha	Siège : Nervieux Présence d'un plan d'épandage
<b>Exploitation n°14</b>				Siège : Saint-Marcel-de-Félines, Biesse
<b>Exploitation n°15</b> Retraité exploitant Exploitation individuelle				Retraité non agricole, qui exploite Siège : extérieur à la commune, mais bâtiments sur Balbigny (La Ronzières) : habitation louée à un tiers et bâtiments de stockage
<b>Exploitation n°16</b> Exploitation individuelle				Siège : Saint Marcel-de-Félines
<b>Exploitation n°17</b> Exploitation individuelle				Siège : Saint Marcel-de-Félines
<b>Exploitation n°18</b> GAEC des Petit bois				Siège : Saint Marcel-de-Félines
<b>Exploitation n°19</b> Exploitation individuelle				Siège : Saint Marcel-de-Félines (Chassenay)
<b>Exploitation n°20</b>				Siège : Neulise
<b>Exploitation n°21</b>				Siège : Civens
<b>Exploitation n°22</b>				Siège : Saint-Just la Pendue



**Les orientations du SCOT concernant l'agriculture**

Le DDO provisoire du SCOT demande d'identifier :

- Les parcelles ayant bénéficié d'investissements et équipés (irrigations, drainage,...) visant à valoriser les productions locales et celle ayant fait l'objet d'une reconversion à l'agriculture biologique (repérage des parcelles sous contrat)
- Les parcelles supports de contraintes agro-environnementales
- Les parcelles supports de mesures agro-environnementales de type MAE ou MAEC



Il indique que le diagnostic agricole doit amener le PLU à :

- Identifier et délimiter les espaces agricoles devant être préservés
- Définir des enjeux et des orientations pour maintenir, diversifier voire développer les activités agricoles
- Prendre en compte la problématique de circulation des engins agricoles et forestiers

Sur la commune de Balbigny, le secteur des Chambons constitue des terres à bonne valeur agronomique mais avec des enjeux environnementaux forts (inondation, Natura 2000,...).

## 4-5 L'activité touristique

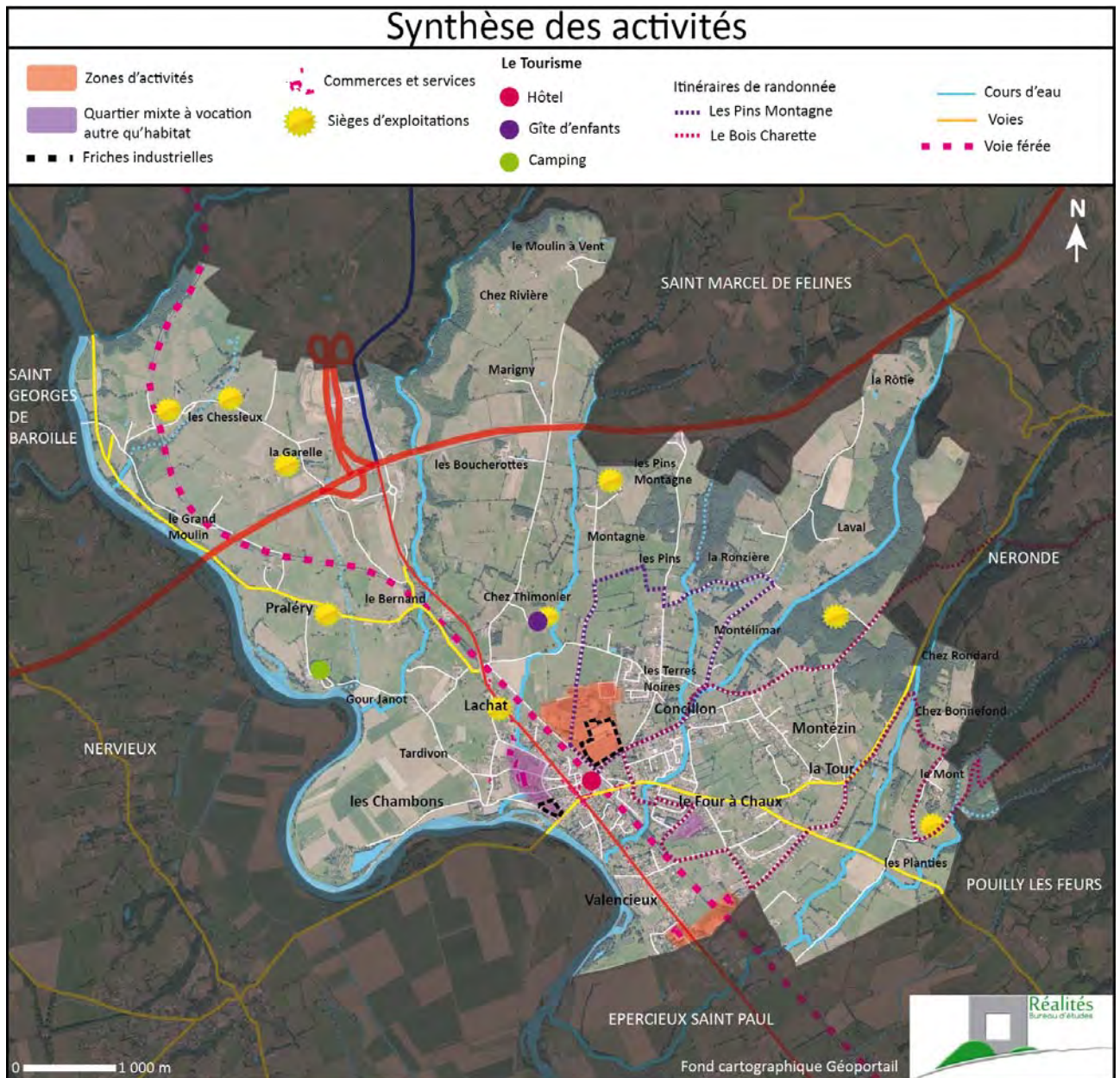
L'activité touristique à Balbigny est développée autour de l'hébergement. Elle tire son potentiel de sa bonne accessibilité, de son cadre rural, de sa proximité à la Loire, de ses nombreux équipements et commerces.

La commune accueille :

- Un hôtel d'une capacité de 10 chambres (non classé)
- Un camping 3 étoiles de 100 emplacements, proposant aussi un service pour les camping-cars
- 1 chambre d'hôtes (la Ferme du Tilleul)
- 1 gîte rural (gîte du Viaduc)

## 4-6 Enjeux – mise en perspective :

- Restructurer l'offre commerciale autour :
  - o De commerces de proximité dans le centre historique
    - Entre la RD 1082 et la Gare : dynamique de cœur de bourg à maintenir
    - Question du développement commercial sur la partie Est de la voie ferrée ?
  - o De surface de ventes : moyennes surfaces (+ de 300 m<sup>2</sup>) autour de l'entrée Nord
    - Interdire les possibilités d'extension sur l'entrée Sud
    - Restructurer par une accroche sur la RD1082 l'entrée Nord, avec quelques possibilités d'extension :
      - Avoir un effet vitrine « maîtrisé »
      - Revoir la desserte de la zone
- Engager une réflexion sur la hiérarchisation des zones d'activités :
  - o ZAIN :
    - Zone avec vocation des secteurs et planification à définir
  - o Zone de Chanlat :
    - Reprise par le syndicat en charge de la ZAIN du tènement existant de l'ex site SAMRO
    - En l'état actuel, le SCOT ne prévoit pas d'extension de cette zone
- Potentiel touristique à mettre en valeur :
  - o Étude des bords de Loire au niveau intercommunal
- Préserver l'activité agricole :
  - o Faciliter l'exploitation et l'installation d'activités agricole:
    - Limiter le plus possible la consommation d'espace agricole
    - Permettre les projets d'extension des exploitations
  - o Concilier développement urbain et pérennité des exploitations (circulation et terres)

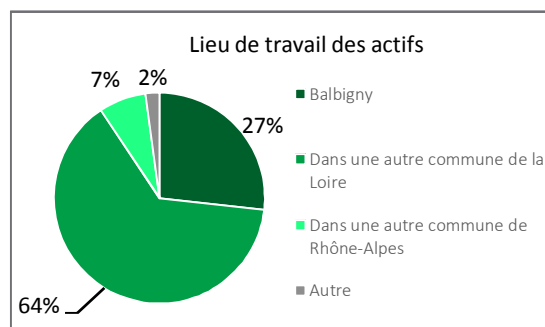


## 5- LES DEPLACEMENTS

### 5-1 Des flux pendulaires importants...

Balbigny connaît une hausse du nombre d'actifs résidant. Ces derniers travaillent majoritairement sur une autre commune (73%), dont une grande majorité (64%) dans la Loire. L'importance de ces flux s'explique notamment sa position centrale dans le département de la Loire, par la bonne desserte du territoire à la fois par les infrastructures routières et ferroviaires.

Le nombre d'emplois offerts sur la commune est quasiment égal au nombre d'actifs résidants. La commune n'a pas une vocation dominante tournée vers le résidentiel. Toutefois cet état des lieux n'empêche pas l'importance des flux pendulaires.



Source : RP INSEE 2012

Le nombre d'actifs habitant sur une autre commune et venant travailler à Balbigny est lui aussi en progression. Il s'explique en partie par l'évolution du panorama économique communale. Les emplois proposés évoluent.

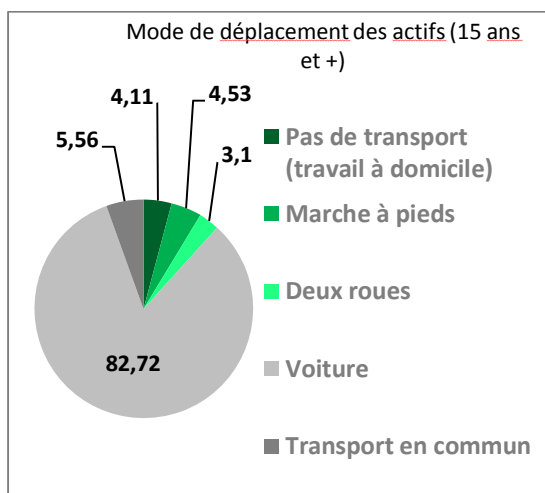
Source : RGP INSEE 2012

	Actifs entrants	Actifs habitant et travaillant sur la commune	Emplois sur la commune	Actifs sortants
2007	654	325	979	629
2012	700	269	969	736

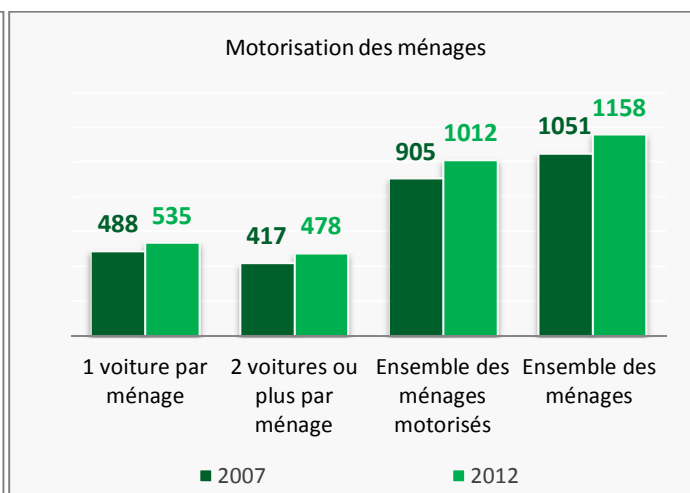
### 5-2 ...Principalement réalisés en automobile

L'utilisation de la voiture est majoritaire. 87,4% des ménages sont motorisés, ce taux est important (81 % pour la moyenne nationale) compte-tenu du statut communal de polarité locale.

La voiture est le premier mode de déplacement utilisé par les actifs, il concerne 82,72 % d'entre eux. Ainsi malgré la présence de transports en commun (gare TER et bus départementaux), l'utilisation de la voiture reste importante. Seuls 5,56% des actifs utilisent les transports en commun.



Source : RP INSEE 2007, 2012



### 5-3 Un bon niveau de desserte routière

La commune présente une bonne accessibilité favorisée par la proximité de l'A89 et de la RN82. En effet, un échangeur autoroutier est présent sur la commune. Il établit la liaison entre l'A89, la RN82 et la RD1082. L'A89 permet de rejoindre à grande échelle Bordeaux à Lyon. Localement, elle permet des échanges rapides à destination des agglomérations clermontoise, stéphanoise et lyonnaise. Les travaux d'aménagement de la RN82 entre Neulise et l'échangeur de l'A89 devraient permettre à l'horizon 2019 d'améliorer la liaison routière en direction de l'agglomération roannaise. A noter l'aménagement récent d'une aire de covoiturage aux abords du giratoire qui marque l'intersection entre la RN82 et la RD1082.



# Commune de Balbigny - Révision du PLU

Le territoire communal est traversé par 3 routes départementales d'intérêt général : RD1, RD10 et RD1082 et 1 route départementale d'intérêt local : RD56.



- RD1082 (route à grande circulation/application de la loi Barnier) :
  - o Cet axe structurant sur la commune permettait anciennement de relier St-Etienne à Roanne.
  - o Depuis la mise en place de l'A72, elle a vu sa fréquentation rester stable et importante : 7265 véhicules/jour dont 12,77% de poids-lourds.
  - o Elle a permis le développement de la commune mais opère aujourd'hui une véritable coupure dans l'urbanisation.
  - o Elle présente un tracé rectiligne qui peut inciter à la vitesse des véhicules.
  - o Des aménagements ont été réalisés à ses abords pour mettre en valeur la traversée de bourg (plantations, mobiliers...).
  - o Un carrefour à feu marque l'intersection avec la RD1 en centre bourg, il participe à l'organisation des flux de véhicules. Sa présence a progressivement encouragé l'usage comme raccourci de voies communales, déconnectées des feux.
- RD1 :
  - o Axe secondaire qui coupe la RD1082 et la voie ferrée en centre bourg.
  - o Elle établit la liaison entre le Nord de la plaine du Forez et les Monts du Lyonnais.
- RD10 :
  - o Axe secondaire qui vient se connecter à la RD1 dans les faubourgs Est.
  - o Axe parallèle à la RD1082, qui permet de rejoindre l'agglomération stéphanoise par la bordure Est de la plaine du Forez.
- RD56 :
  - o Axe de desserte local, elle permet de relier Balbigny à l'agglomération roannaise via la rive droite des bords de Loire.
  - o Une route au caractère rural.



# Commune de Balbigny - Révision du PLU

Les mesures de trafic font apparaître une hausse du trafic sur la RD1082 et la RD10, alors que la RD1 est de moins en moins empruntée.

(Trafic en véhicules/jour)	Trafic 2005	Trafic 2006	Trafic 2011	Trafic 2014	Tendance
RN82	11 000				X
RD1082 (Nord du bourg)		1 145			X
RD1082 (Sud du bourg)	7 000			7 265 (12,7%PL)	Hausse (+4% en 10 ans)
RD1 (Ouest du bourg)		3 379 (7,9%PL)	3 337 (7,0%PL)		Stabilité
RD1 (Est du bourg)		2 323 (7,1%PL)		2 039 (5,8%PL)	Baisse (-12% en 10 ans)
RD10		1 712 (6,5% PL)	1 798 (5,8% de PL)		Hausse (+5% en 5 ans)

## 5-4 L'offre en transports en commun

La commune est dotée d'une gare TER implantée à proximité du centre bourg, à l'interface avec les secteurs d'habitat contemporain. Elle est par ailleurs située non loin du collège et de la zone d'activités de Chanlat. Cette gare est desservie par les trains de la ligne TER Roanne/Saint-Etienne (plus de 15 allers-retours par jour). Elle appartient à un pôle multimodal composé aussi d'une gare routière et de consignes individuelles à vélos.

La commune est desservie par 2 lignes TIL (Transport Interurbain de la Loire). Elles permettent de relier la commune à Roanne et à Saint-Etienne. Elles permettent aussi aux scolaires de se déplacer entre leur lieu de résidence et leur établissement scolaire mais reste peu utilisée par les actifs au vu de la fréquence des lignes :

- 105 Balbigny / St-Etienne (8 allers-retours/jour)
- 201 Balbigny / Roanne (5 allers-retours/jour)

De nombreux points d'arrêts maillent le bourg : Gare Routière, Centre Mairie, Valencioux, Chemin Du Bois Vert RN82, HLM Four à Chaux, Gare Routière.



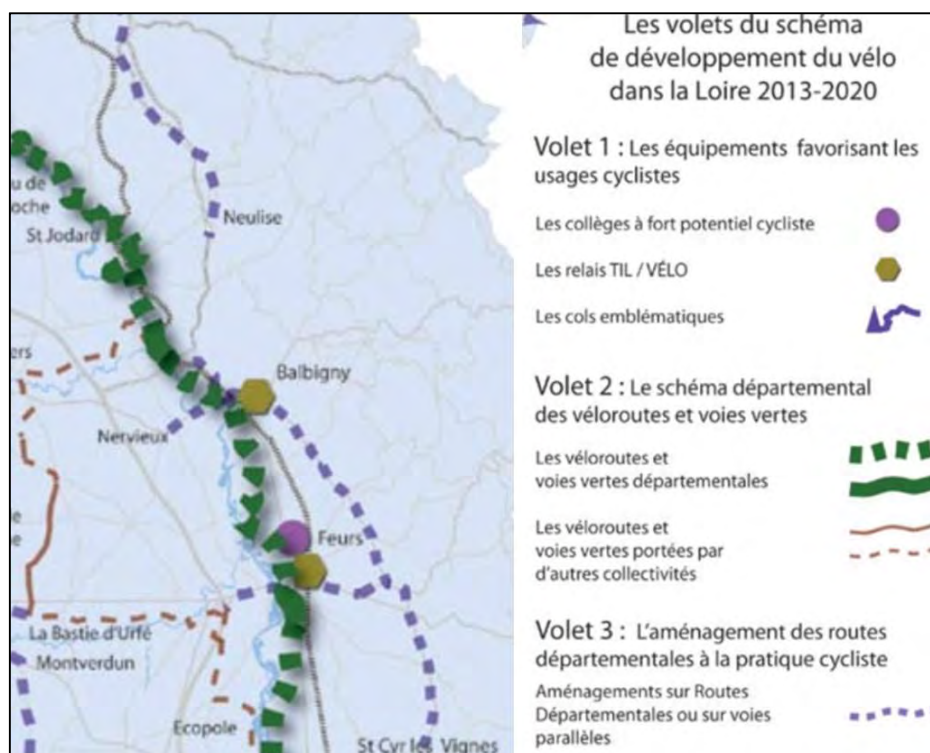
Source : loire.fr

## 5-5 Les modes doux

Les liaisons cyclables sont limitées sur la commune. Des emplacements réservés avaient été mis en place dans le PLU en 2008 pour des aménagements de pistes cyclables, mais depuis aucun aménagement n'a été réalisé.

L'éclatement des équipements scolaires et sportifs vis-à-vis du centre bourg rend opportun la création de liaisons continues et sécurisées. Néanmoins, le trafic véhicule important dans la traversée du bourg handicape le développement des déplacements cycles. Un projet de circulations douces est travaillé par le conseil municipal des jeunes. Des continuités d'itinéraire sont à trouver en dehors des routes départementales. Les bords de Loire sont à valoriser dans ce cadre.

La commune est intégrée au Schéma de développement du Vélo dans la Loire. L'étude d'un itinéraire reliant le barrage de Villerest (RD18) à Balbigny par le Fleuve est en réflexion. Cette séquence est partie intégrante du projet de Vélo-route Voie Verte établi entre le Nord et le Sud du département. Plus localement, la liaison cycle entre Balbigny et la ZAIN apparaît comme un enjeu fort.



Source : loire.fr

Plusieurs chemins de randonnée parcourent la commune. Il s'agit notamment

- GRP des Bords de Loire
- Sentier de la gravière de Balbigny
- Le Bois Charette : 13 km
- Les Pins Montagne : 5 km

Ces parcours cheminent partiellement dans l'enveloppe urbaine. Ils empruntent souvent des routes départementales. Il en résulte un partage de l'espace pas toujours évident et une attractivité limitée des chemins de randonnée en cœur de bourg. La promotion de ces chemins est réalisée par l'office de tourisme.





## 5-6 Le réseau de desserte interne

Les voies directes entre quartiers sont limitées du fait d'un bourg organisé en étoile et fragmenté par les infrastructures de transport (voie ferrée, RD1082 et RD1) et la Loire. Un nombre restreint de points de passage y compris piétons sont dénombrés entre l'Est et l'Ouest du bourg. Cette organisation occasionne une concentration des flux dans le centre bourg, en particulier au droit de la traversée vers la gare.



Source : geoportail.fr

Le développement de l'urbanisation au coup par coup sur des secteurs pouvant être éloignés du centre bourg a conduit progressivement à compliquer l'organisation de la voirie : hiérarchie pas toujours lisible / perception des continuités viaire difficile. Sur certains secteurs comme la rue de la Glacière des sens de circulation ont dû être mis en place, concourant à complexifier la lisibilité de l'organisation du bourg.

La RD 1082 présente une traversée longue d'environ 2.3 km. Son profil linéaire et sa longueur rendent difficile le respect des vitesses. Différentes séquences sont perceptibles en fonction de l'évolution du cadre bâti et de la différenciation de traitement :

- S1 : entrée de ville
- S2 : centre bourg
- S3 : faubourg
- S4 : entrée de ville



Source : Réalités (fond de plan : Géoportail)

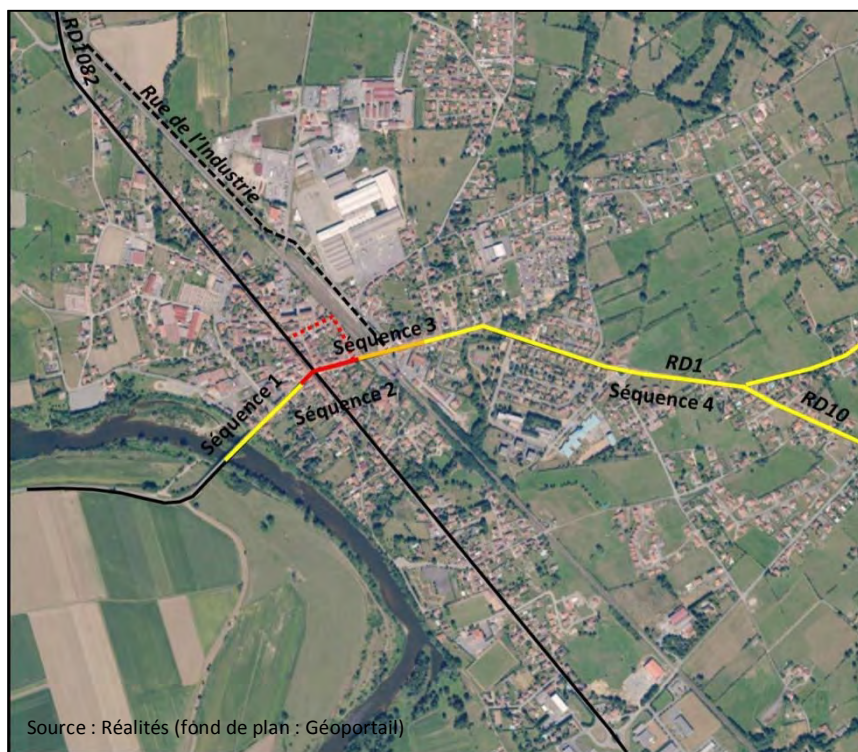


Un itinéraire bis via la rue de l'Industrie est favorisé par le réaménagement du débouché sur la RD 1082, par la zone à 70 et par le caractère routier de la rue de l'Industrie.

La RD1 présente des caractéristiques différentes dans le sens où la traversée des espaces urbanisés est plus courte et le profil moins linéaire.

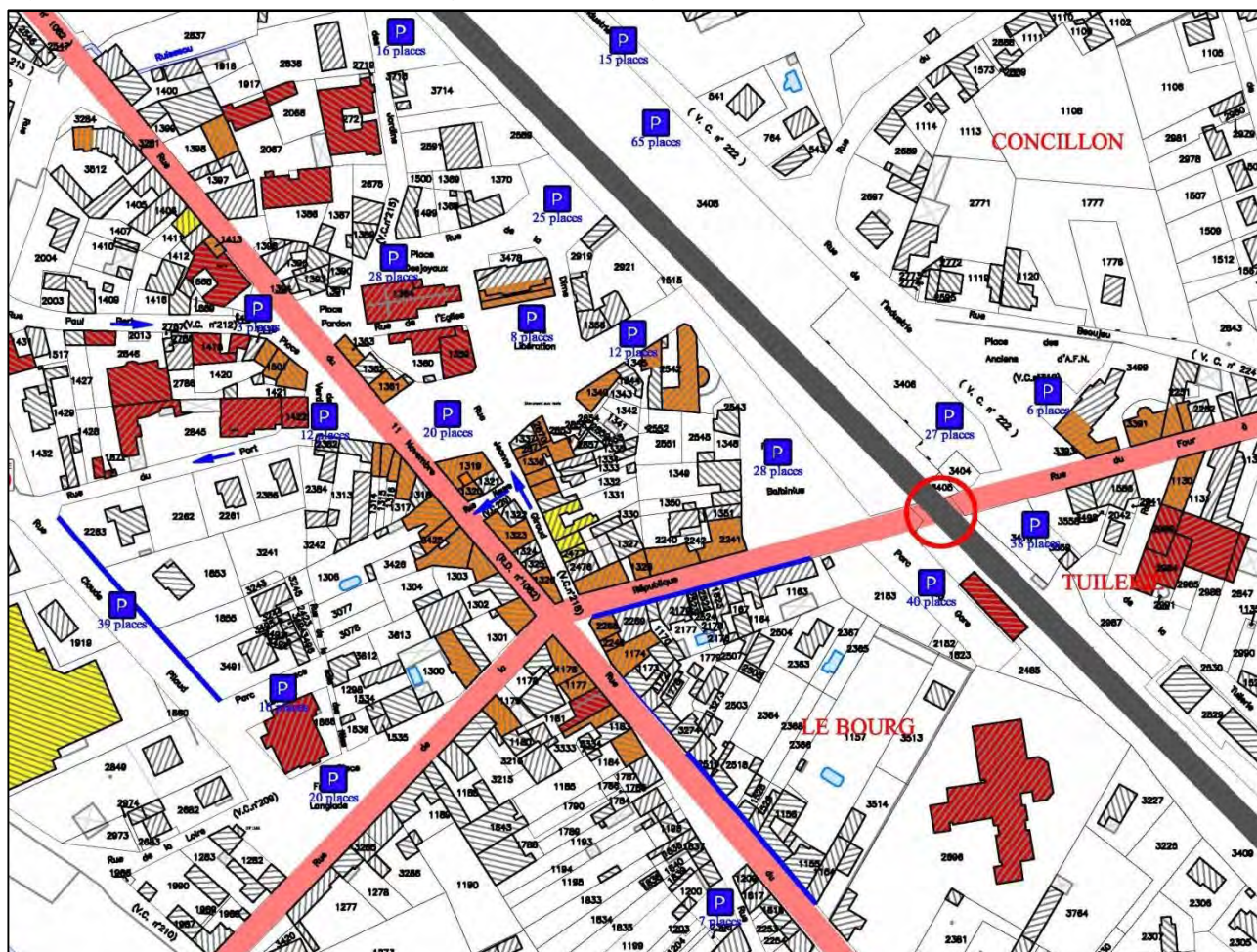
Les panneaux signalant les 5 entrées de bourg le long des routes départementales apparaissent bien positionnés, en cohérence avec le cadre bâti.

Concernant l'accidentologie, 1 cyclo a été tué en 2010.



## 5-7 De nombreux espaces de stationnement présentant une forte fréquentation

Espaces de stationnement du centre bourg (localisation et capacité :



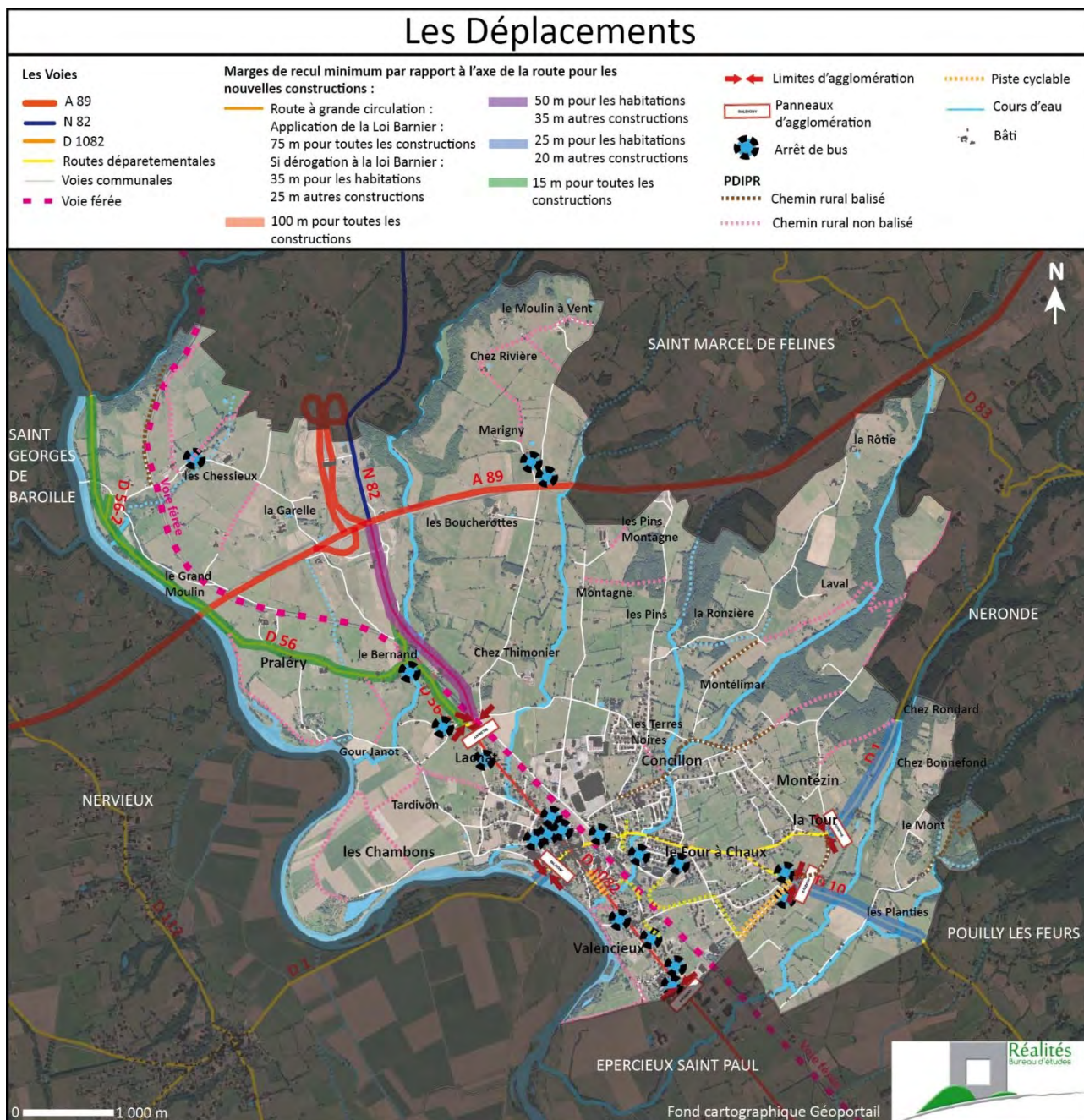
Source : Réalités



# Commune de Balbigny - Révision du PLU

Les espaces de stationnement maillent efficacement le cœur de bourg et représentent plus de 450 places. Ils présentent une proximité aux commerces et aux équipements qui leur confère une bonne attractivité. Toutefois l'absence au sein de nombreuses habitations d'espace de stationnement, fait que ces parkings sont aussi utilisés pour du stationnement résidentiel. Il en résulte une fréquentation importante conduisant régulièrement à une saturation de certains espaces, comme sur le secteur mairie/église. Cette situation concourt à diminuer l'attractivité des commerces de proximité. Un besoin en stationnement minute ressort.

Les aménagements récents ont conduit à préserver une bonne capacité de stationnement dans le centre bourg (place de la Libération, place du Balbinus, rue de l'Industrie...). Les espaces publics du centre bourg sont principalement dédiés au stationnement.



## 6- LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

### 6-1 Les services publics

#### - L'alimentation en eau potable :

La commune de Balbigny porte la compétence alimentation en eau potable à l'échelle de son territoire (étude diagnostic réalisée en 2004). L'entretien, la gestion et l'exploitation du système ont été délégués à la société SAUR par le biais d'un contrat d'affermage.

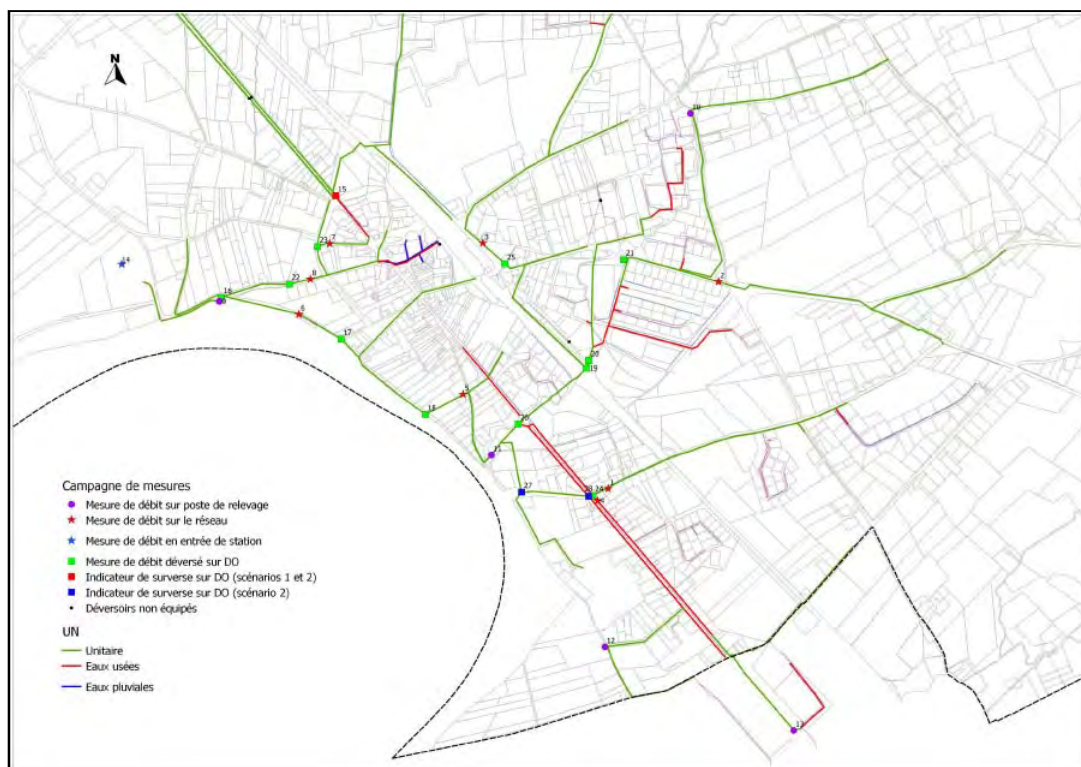
La ressource est issue des captages de Chassigny (sensibilités aux fortes crues de la Loire) sauf pour certains secteurs du Nord et de l'Est de la commune (achat d'eau à d'autres syndicats (Gantet et Monts du Lyonnais). Il n'existe pas d'interconnexion de secours. Les 3 puits de captage permanents d'eaux souterraines présentent une capacité globale de 1 400 m<sup>3</sup>/j. Un forage récemment mis en service complète les installations, il a une capacité de 24 m<sup>3</sup>/heure. Le réseau de canalisations s'étend sur près de 60 km, il a un rendement de 85,5%.

Le système d'alimentation en eau potable semble présenter une production suffisante pour satisfaire au développement résidentiel de la commune envisagé à l'horizon du PLU. Des études sont en cours concernant la modélisation des réseaux et le renforcement des réseaux pour alimenter la ZAIN. Une attention particulière doit être portée au sujet de l'insuffisance quantitative en cas de crue, et en période de pointe ; de l'insuffisance quantitative au regard des projets de développement prévus.

#### - L'assainissement :

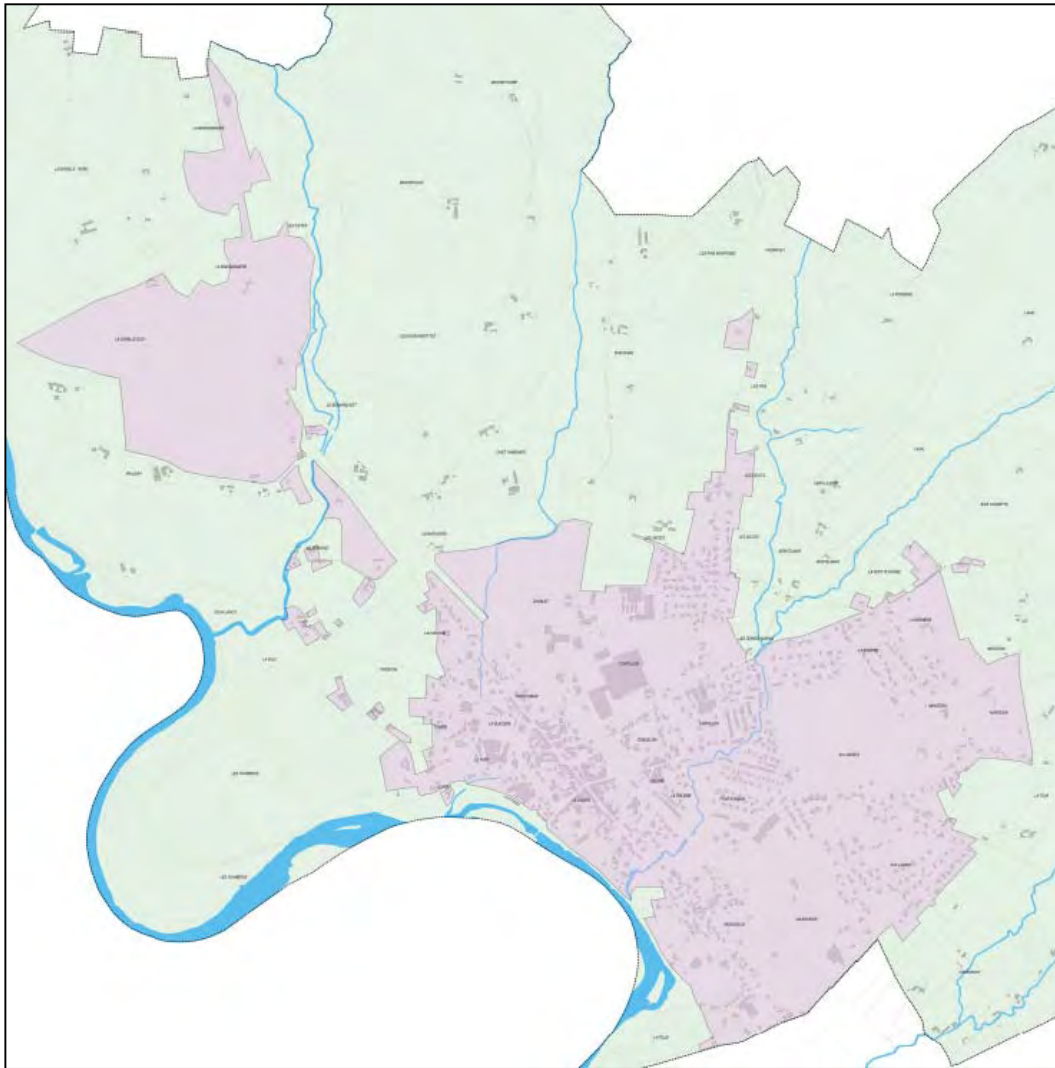
La compétence est assurée par la commune. La commune est dotée d'un ouvrage de traitement des eaux usées mis en service en 1980. La station d'épuration de type boues activées faible charge est dotée d'une capacité nominale de traitement correspondant à 150 kg DBO<sub>5</sub>/j (soit 2 500 EqH sur la base de 60 g DBO<sub>5</sub>/j.EqH) et à 500 m<sup>3</sup>/j d'un point de vue hydraulique de 2500 EqH.

Elle présente divers dysfonctionnements qui ont conduit à une mise en demeure de la commune liée au phosphore et traitement des boues, à la saturation de la station (en particulier en période de nappe haute). Par ailleurs, le système d'assainissement est sensible aux intrusions d'eaux claires parasites permanentes et aux apports d'eaux météoriques. Le réseau se compose de 18.7 km de réseau unitaire, 7.6 km de réseau eaux usées, 7.3 km de réseau pluvial, 4 postes de relèvement, 20 déversoirs d'orage.



172 habitations sont en assainissement non collectif.





Des travaux sont prévus pour améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement :

- A court terme : bassin tampon, unité de déphosphatation, silo à boues supplémentaire
- A plus long terme : réhabilitation complète de la station, via en partie l'exploitation des ouvrages en béton armé de l'ancienne station de laiterie, favorable à une augmentation significative de la capacité de la station. Le dimensionnement est prévu en 2 phases :
  - o Première phase : développement résidentiel et 50% de la ZAIN à horizon 2020 : besoin de 3720 EqH, projet de 4000 EqH d'un point de vue organique et 5900 EqH Hydraulique
  - o Deuxième phase : 4915 EqH

Par ailleurs, le Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2014 a permis d'établir un programme de travaux à réaliser sur le reste du réseau pour l'améliorer. Il fait suite à un zonage eaux pluviales (2005) ayant mis en évidence des dysfonctionnements. Les problématiques dégagées sont liées à l'importance du réseau unitaire, à l'importance des espaces collectés et aux nombreux branchements non conformes. L'amélioration de la gestion du réseau est envisagée via des travaux prévus à court terme sur le secteur de Concillon et de Valenciex.

## Commune de Balbigny - Révision du PLU

Secteur Cl. Fiche travaux en annexes	Localisation	Type de projet	Coût d'investissement (€ HT)
Fiche 4	Rue du Port	Création d'un réseau d'eaux usées et conservation du réseau existant « unitaire » pour les eaux pluviales	68 000
Fiche 5	Rue des Jardins	Création d'un réseau d'eaux usées et conservation du réseau existant « unitaire » pour les eaux pluviales Permet de supprimer d'environ 9 m <sup>3</sup> /j d'ECPP	58 000
Fiche 6	DVO 20 : Ruisseau du Collet	Pose d'une conduite de stockage et dépollution entre le DVO 20 et PR Etienne Mise en place d'une alarme d'autosurveillance sur le PR Etienne	130 000
Fiche 7	Rue du Triole - Chemin de Valencioux	Création d'un réseau d'eaux usées et conservation du réseau existant « unitaire » pour les eaux pluviales Permet de supprimer d'environ 4 m <sup>3</sup> /j d'ECPP	99 000
Fiche 8	Boulevard de la Tuilerie	Création de collecteur d'eaux pluviales et déconnexion des grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées Suppression du déversoir d'orage n° 4	167 000
Fiche 9	Rue du Collet	Extension de réseau d'eaux pluviales et déconnexion des grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées	30 000
Fiche 11	Rue du Nord	Création de collecteur d'eaux pluviales + bassin de rétention	239 000*
Fiche 12	Rue de Concillon	Création de collecteur d'eaux pluviales et déconnexion des grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées	302 000*
Fiche 13	Rue du Four à Chaux - Partie Industrie/Levan	Création de collecteur d'eaux pluviales et déconnexion des grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées	157 000*
Fiche 14	Rue du Four à Chaux - Partie Industrie/Collet	Création de collecteur d'eaux pluviales et déconnexion des grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées	97 000*
Fiche 15	Lotissement les Sicots	Déconnexion des grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées	36 000
Fiche 16	Lotissement Rue Jean Claude Rhodamel	Déconnexion des grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées	36 000
<b>Total</b>			<b>1 419 000</b>

Secteur Cl. Fiche travaux en annexes	Localisation	Coût d'investissement (€ HT)	Travaux proposés	Gain attendu (Élimination des ECPP en m <sup>3</sup> /j)*
Fiche 21	Rue de Roanne	277 000	Renouvellement	60
Fiche 22	Rue de St Etienne	127 700	Renouvellement + réparation ponctuelle pour 2 tronçons	60
Fiche 23	Chemin de Félines	0	Arrivée des ECPP sur les branchements des particuliers Pas de travaux	7
Fiche 24	Chemin de Signiere	11 000	Renouvellement	14
Fiche 25	Chemin des Landes	36 500	Renouvellement + réparation ponctuelle pour 2 tronçons	21
Fiche 26	Rue de Concillon	(1)		18
Fiche 27	Four à Chaux	(1)		
Fiche 28	Four à Chaux 2	(1)		
<b>Total</b>		<b>452 200</b>		<b>180</b>

Source : Schéma Directeur d'Assainissement de Balbigny

### - La desserte en gaz :

La commune est desservie en gaz de ville.

### - Les réseaux secs :

La couverture numérique de la commune est plutôt bonne. La commune est desservie par la fibre optique (nœud de raccordement abonnés implanté rue des Tuileries) : haut débit ADSL accessible. La zone d'activités de Chanlat est couverte par un réseau très haut débit.

Les réseaux aériens sont enfouis, à l'exception de secteurs comme celui du cimetière, des bords de Loire, de Chanlat...



A noter la traversée du territoire communale par la ligne aérienne 63 kV Feurs-Neulise-Grepilles.

## - La gestion des déchets :

Une compétence assurée par la Communauté de communes de Balbigny concernant la collecte et la gestion de la déchèterie. La compétence traitement a été transférée au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais.

La collecte est organisée au porte à porte pour les déchets ménagers. La mise en place d'une redevance incitative a contribué à faire baisser de 40% le taux d'enfouissement. Toutefois de nombreux déchets sont déposés dans les poubelles communales.

La collecte du tri sélectif est organisée via des points d'apport volontaire (7 points). Des problèmes de dépôts sauvages sont recensés.

La déchetterie la plus proche est celle du secteur du Bois Vert.

## 6-2 Les équipements publics

Les équipements publics sont dispersés. Nombre d'entre eux sont fréquentés par les nombreuses associations présentes sur la commune :

FINERBAL NERVIEUX BALBIGNY	ECOLE MUSIQUE DANSE
ABC CINEMA	EMMAÛS
AFR (Famille Rurale)	FNATH
AMICALE FRANCAISE ET TURQUE	GAULE FOREZIENNE
AMICALE LAIQUE	JEUNESSE CYCLISTE DU FOREZ section cycle ball
AMICALE LAIQUE SECTION BASKET	JEUNESSE CYCLISTE DU FOREZ section cycle artistique
AMICALE SAPEURS POMPIERS	LA CLEF MUSICAL
AMIS BOULISTES	LES ANCIENS DE LA GRANDE USINE
AMIS CHASSEURS	LES CHASSEURS DU BERNAND
ANCIENS COMBATTANTS	LES JARDINS FAMILIAUX
APEL ECOLE CATHO	LES PAS BALBIGNOIS DE L'ESPOIR
ARCHEOLOGIE	MARCHEURS DU MARDI
ASSOCIATION PHILATELIQUE FOREZIENNE FEURS/BALBIGNY	MJC
AUMONERIE	OGEC ECOLE CATHO
CCFD	PETITE ENFANCE (Crèche – Halte-Garderie et RAM)
CHORALE A TRAVERS CHANTS	RADIO PYTAGOR
CLUB AMITIE LOISIRS	SECOURS CATHOLIQUE
COMITE DES FETES	SOU DES ECOLES
COMITE DES FETES	TENNIS CLUB
DONNEURS DE SANG	UNION COMMERCIALE
ECHO MUSICAL	VCFB

Le recensement des bâtiments communaux utilisés par les associations a permis de constater leur bon état général. Il y a peu de demandes formulées par les associations concernant le fonctionnement des équipements utilisés : Foyer, Espace Lumière, Salle Claude Giraud, Salle Max Rochette, Salle Concillon, Salle Rue Paul Bert, Amicale laïque, Crèche – RAM, Salle Paul Cabourg.

Néanmoins au regard de l'ensemble des usages des associations et des pratiques des établissements scolaire (en particulier du lycée), il apparait que la salle Paul Cabourg implantée au sein du pôle sports/loisirs est saturée. D'autre part la salle Concillon présente une mise en accessibilité compliquée à satisfaire. La construction d'une nouvelle salle permettrait d'améliorer le fonctionnement des équipements de loisirs.

Concernant le pôle petite enfance (de compétence intercommunale), l'ensemble crèche / RAM est aujourd'hui à saturation. Au regard du fonctionnement de l'ilot et de l'implantation des constructions limitrophes, il n'apparait pas possible d'agrandir les structures dans le bâtiment existant ou son prolongement. La question d'un nouveau bâtiment se pose.